



## **DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

Reprise de l'accès de la piste du Chardon

*Date : Décembre 2018*

<b>1</b>	<b>LE SITE.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>LE PROJET.....</b>	<b>6</b>
2.1	Contexte et objectif du projet.....	6
2.2	Présentation générale du projet.....	8
2.3	Mode opératoire.....	13
2.4	Positionnement réglementaire du projet.....	15
2.4.1	Code de l'environnement.....	15
2.4.2	Loi sur l'eau.....	15
2.4.3	Code forestier.....	15
2.5	Plan masse.....	16
<b>3</b>	<b>CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>17</b>
3.1	Urbanisme.....	17
3.2	Les risques naturels.....	18
3.2.1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.....	18
3.2.2	CLPA.....	19
3.3	Zonages environnementaux.....	20
3.3.1	Les zonages d'inventaires.....	20
3.3.1.1	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.....	20
3.3.1.2	Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux.....	20
3.3.2	Les zonages réglementaires.....	21
<b>4</b>	<b>CONTEXTE PAYSAGER.....</b>	<b>22</b>
4.1	Vues éloignées.....	23
4.1.1	Vues hivernales.....	23
4.1.2	Vues estivales.....	24
4.2	Vues rapprochées estivales.....	25
<b>5</b>	<b>CONTEXTE HUMAIN.....</b>	<b>28</b>
5.1	Sylviculture.....	28
5.2	Agriculture.....	28
5.3	Patrimoine.....	28
<b>6</b>	<b>CONTEXTE ABIOTIQUE.....</b>	<b>29</b>
6.1	Hydrographie.....	29
6.2	Captage.....	29

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by* **Maulin.ski**

<b>7</b>	<b>CONTEXTE BIOTIQUE .....</b>	<b>32</b>
7.1	Habitats .....	32
7.2	Zones humides.....	34
7.3	Flore.....	34
7.4	Faune .....	35
7.5	Les continuités écologiques .....	36
7.5.1	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	36
7.5.2	Trame verte et bleue en Savoie.....	37
<b>8</b>	<b>VARIANTES.....</b>	<b>38</b>
<b>9</b>	<b>EFFETS CUMULES.....</b>	<b>38</b>
<b>10</b>	<b>LES MESURES.....</b>	<b>40</b>
10.1	Les mesures d'évitement .....	40
10.1.1	ME1 - Information groupement pastoral .....	40
10.2	Les mesures de réduction .....	40
10.2.1	MR1 – Calendrier de chantier .....	40
10.2.2	MR2 - Installation de chantier .....	41
10.2.3	MR3 – Revégétalisation.....	41
10.2.4	MR4 - Réduction du risque de pollution turbide et chimique.....	42
10.2.4.1	<i>Kits antipollution.....</i>	42
10.2.4.2	<i>Formation des personnels.....</i>	42
10.2.4.3	<i>Gestion des déchets.....</i>	42
10.2.4.4	<i>Limitation des travaux en période de pluie.....</i>	42
10.2.4.5	<i>Réalisation et mise en place d'un plan d'urgence.....</i>	43
10.2.5	MR5 - Plan de circulation, de stationnement et de stockage .....	44
10.2.6	MR6 – Suivi des sources de Pré Racourt et de la Freydière .....	46
10.3	Les mesures de suivi .....	46
10.3.1	MS1 – Suivi environnemental de chantier .....	46
<b>11</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>47</b>
<b>12</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>48</b>
12.1	Annexe 1 : Arrêté du 17 janvier 1994 relatif à l'alimentation en eau potable du restaurant d'altitude Chalet 2000 .....	48
12.2	Annexe 2 : Compte-rendu du suivi environnemental du chantier TSD6 Mont Corbier (MDP Consulting).....	50
12.3	Annexe 3 : Compte-rendu du suivi des sources de la Frédière et de Pré Raccourt ..	60

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

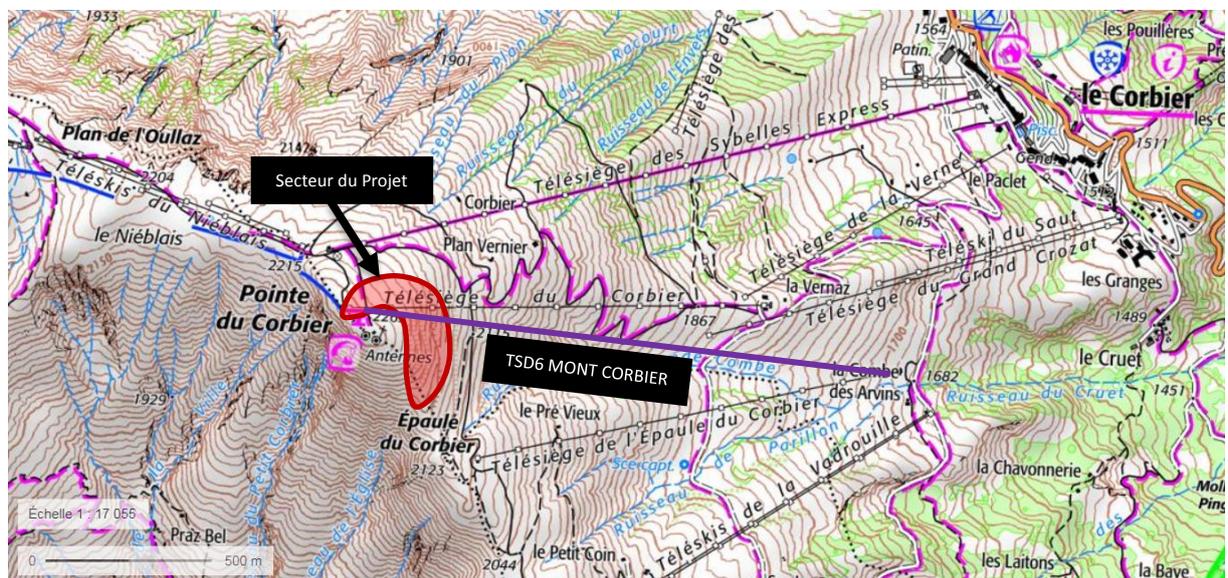
APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *mimim*  
by **Maulin.ski**

# 1 Le Site

La zone du projet est située sur le domaine skiable des Sybelles, sur le secteur du Corbier, sur la commune de Villarembert en Savoie (73).

Il se situe plus précisément en contrebas de la Pointe du Corbier, entre le P14 et P15 du nouveau télésiège débrayable 6 places du Mont Corbier (travaux réalisés en 2018).



LOCALISATION DU PROJET SUR CARTE TOPOGRAPHIQUE IGN

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

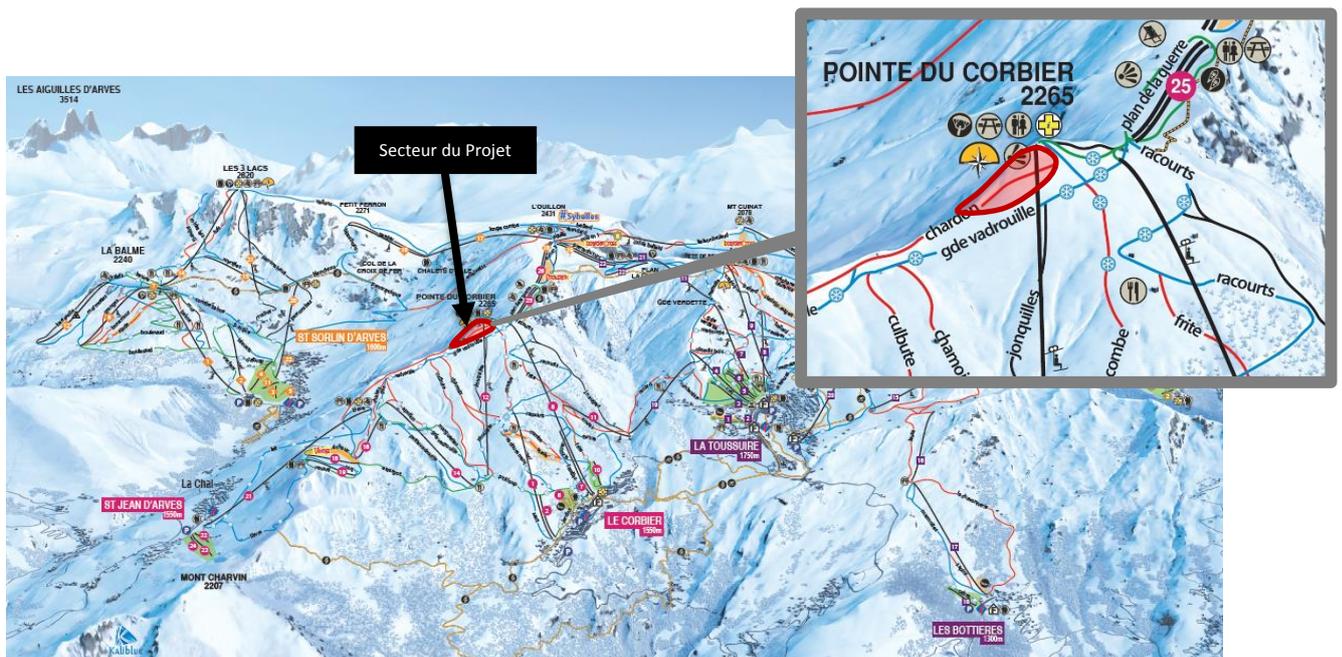
T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C





LOCALISATION DU PROJET SUR LE PLAN DES PISTES DES SYBELLES 2018/2019

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by Maulin.ski

## 2 Le Projet

### 2.1 Contexte et objectif du projet

La piste du Chardon existe depuis la création du TSF du Corbier, soit depuis 1988. L'année dernière, le TSF du Corbier ainsi que celui de l'Epaule du Corbier ont été démontés pour l'arrivée du TSD6 du Mont Corbier.

Ce nouveau télésiège part de l'ancien départ du TSF de l'Epaule du Corbier et arrive à l'ancienne gare d'arrivée du TSF du Corbier.

L'ancienne arrivée avait assez de recul par rapport à la falaise orientée S-SW pour permettre de rejoindre la piste rouge du Chardon sans avoir besoin de passer sous la ligne.



LOCALISATION DU PROJET SUR LE PLAN DES PISTES DES SYBELLES 2017/2018

#### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by Maulin.ski



Départ piste rouge  
du Chardon

GARE D'ARRIVEE DU TSF4 DU CORBIER

Désormais cela n'est plus possible avec le nouveau téléporté qui possède une gare plus imposante et un débit beaucoup plus important (3000 p/h contre 2000 p/h avec l'ancien TSF du Corbier).

Comme le montre la photo ci-dessous, l'ancien départ vers la piste rouge du Chardon est bloqué par le chalet de la gare d'arrivée.



GARE D'ARRIVEE DU TSD6 DU MONT CORBIER

Par conséquent, afin de disperser le nouveau flux qui sera beaucoup plus important qu'auparavant, et ainsi limiter le risque de collision entre skieurs, la station du Corbier doit reprendre l'accès à la piste du Chardon.

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

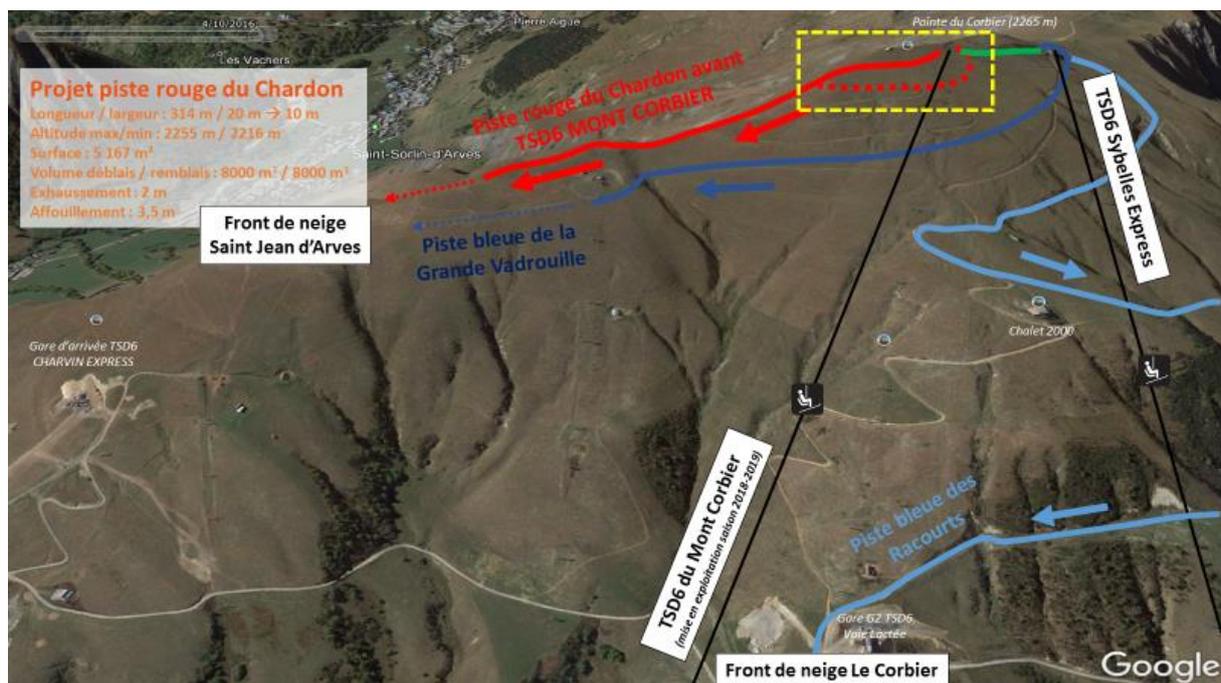
APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

## 2.2 Présentation générale du projet

Ce nouvel accès sera tout d'abord commun avec la piste de liaison vers le TSD6 du Sybelles (piste reprise en 2018) puis bifurquera très rapidement vers l'Est puis le Sud-Est en direction de la gare d'arrivée du Charvin Express, en amont et en parallèle de la piste bleue de la Grande Vadrouille. Ce nouveau tracé de piste passera sous la ligne du TSD6 du Mont Corbier entre les pylônes 14 et 15 où la hauteur sous ligne est d'au moins 8,00 m.

Ensuite, il se poursuivra en suivant la ligne de niveau d'une banquette déjà existante et qui finit sa course en rejoignant l'actuelle piste rouge du Chardon.



PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE TERRASSEMENT DU NOUVEL ACCES DE LA PISTE DU CHARDON

Les travaux de piste concernent 2 opérations différentes :

- La partie amont correspond à un surfacage sur 3 375 m<sup>2</sup>, 200 mètres de long sur une largeur allant de 20 à 15 mètres.
- La partie aval correspond à un élargissement de la banquette existante sur une surface de 1 432 m<sup>2</sup>, 115 mètres de long sur une largeur allant de 15 à 10 mètres (en sachant que la largeur actuelle de la banquette est de 5 mètres). Le terrassement de la partie aval s'appuiera sur une banquette déjà existante afin de ne pas déstabiliser le sol.

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

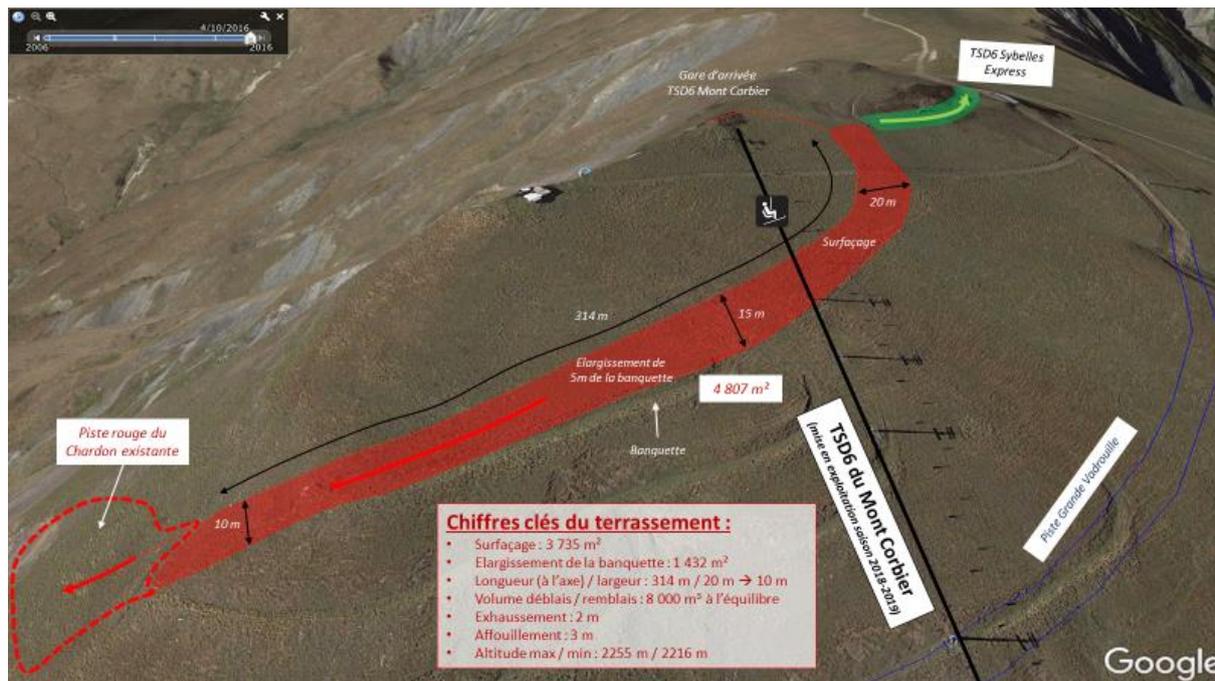
T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

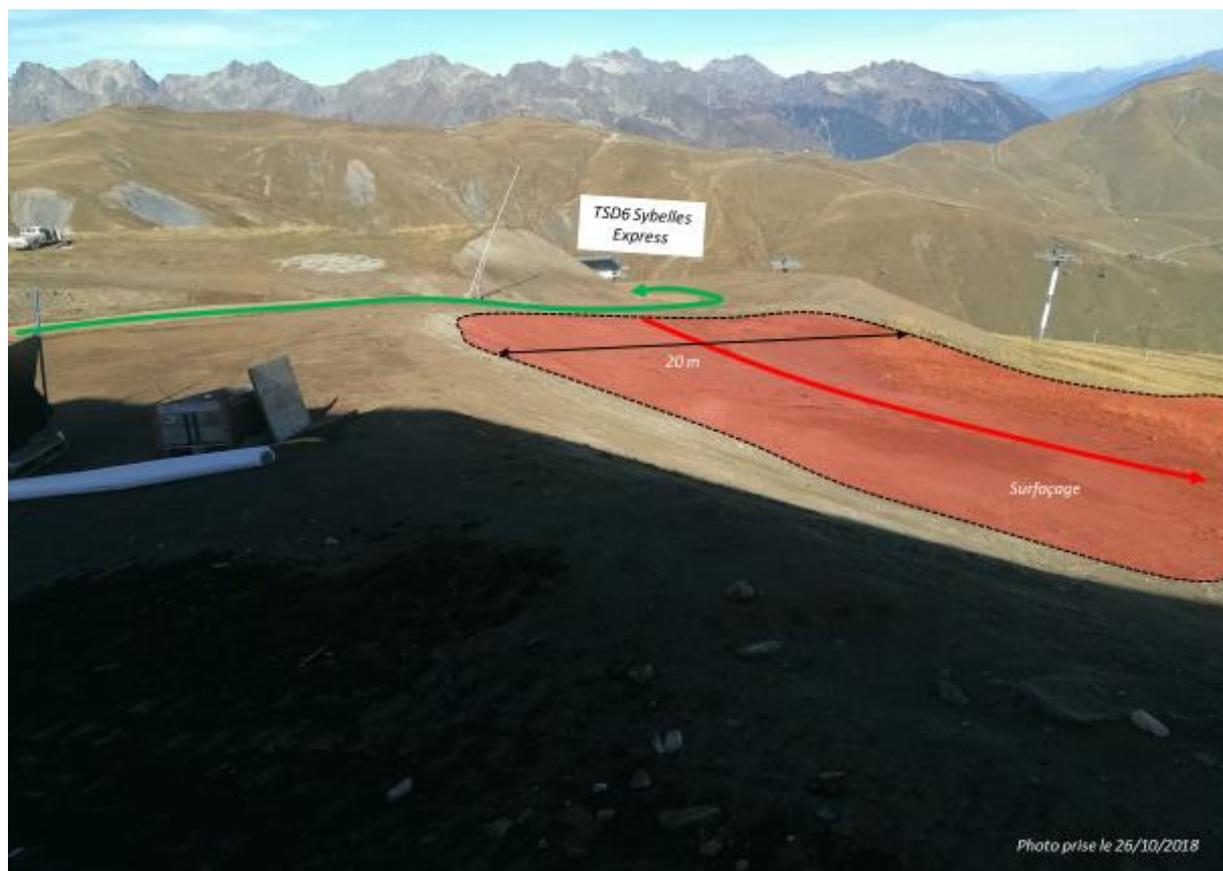
Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by Maulin.ski



PRESENTATION DES TRAVAUX SUR LA PISTE DU CHARDON



LOCALISATION DE LA SURFACE A TERRASSER EN PARTIE AMONT (VUE RAPPROCHEE)

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

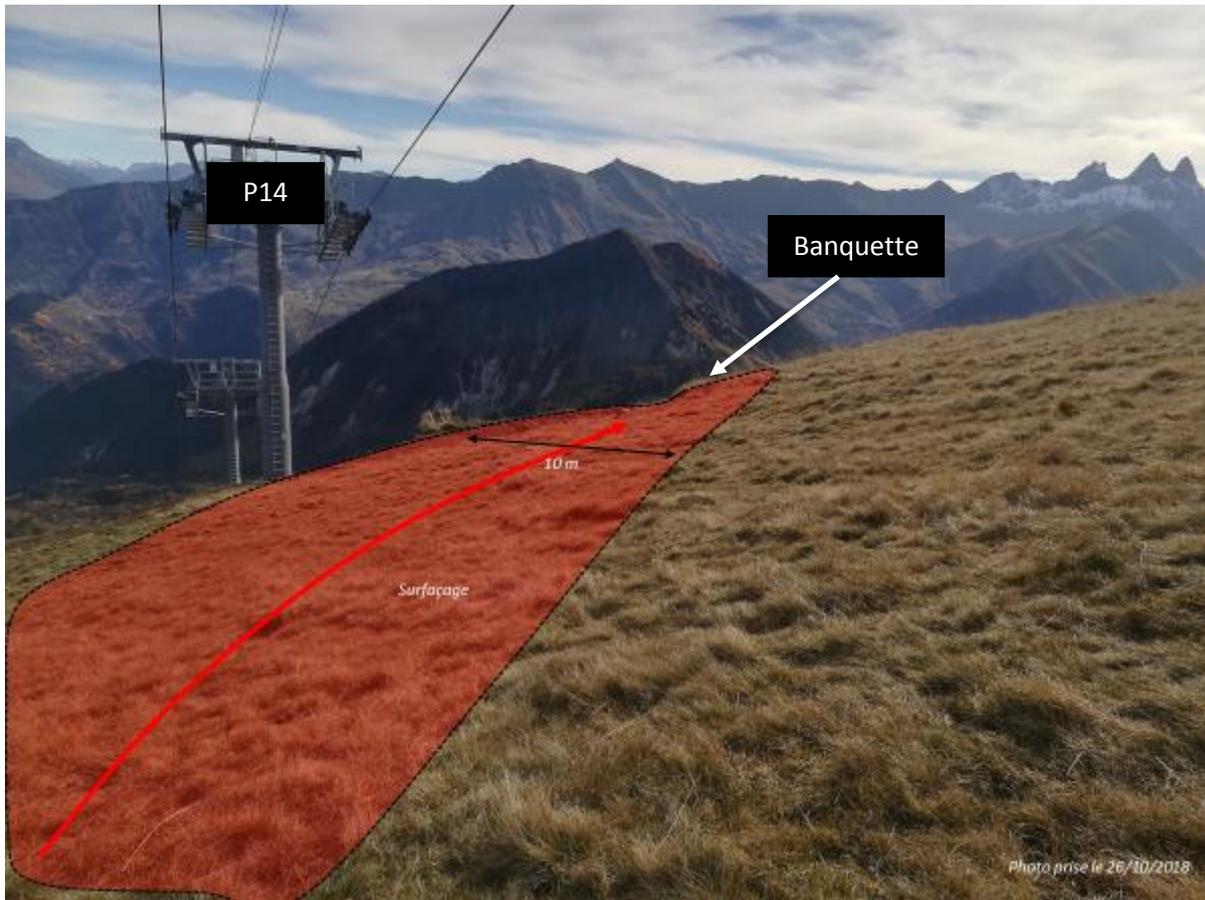
Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C





LOCALISATION DE LA SURFACE A TERRASSER EN PARTIE AMONT (VUE RAPPROCHEE)



LOCALISATION DE LA SURFACE A TERRASSER EN PARTIE AMONT (VUE RAPPROCHEE)

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by Maulin.ski



LOCALISATION DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA BANQUETTE EN PARTIE AVAL (VUE RAPPROCHEE)



LOCALISATION DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA BANQUETTE EN PARTIE AVAL (VUE RAPPROCHEE)

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

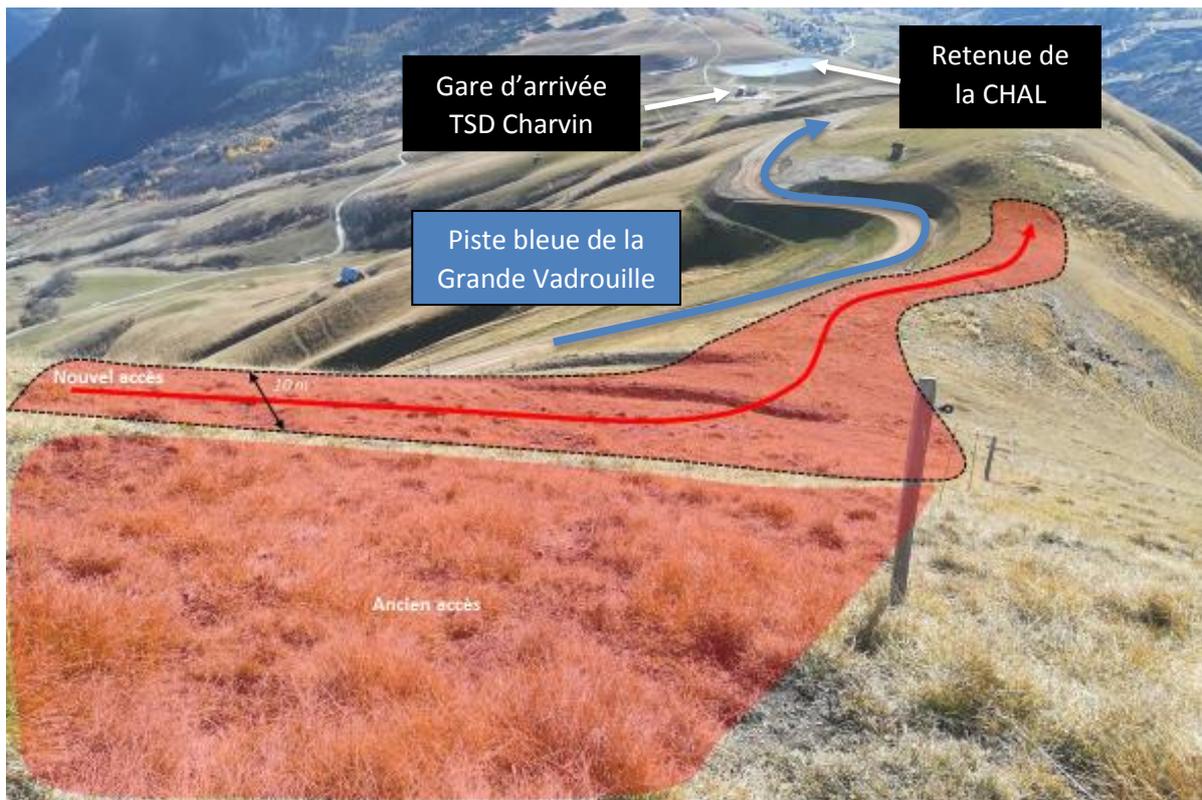
T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**



LOCALISATION DE LA FIN DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA BANQUETTE EN PARTIE AVAL (VUE RAPPROCHÉE) –  
LIAISON AVEC LA PISTE EXISTANTE

Pour éviter les apports ou exports, le volume de matériaux nécessaire aux remblais sera le volume qui sera déblayé, permettant ainsi un équilibre total des terrassements.

Ci-après les caractéristiques des travaux de reprise de cette piste :

Surfaçage	3 375 m <sup>2</sup>
Élargissement des banquettes	1 432 m <sup>2</sup>
Volume de déblai	8 000 m <sup>3</sup>
Volume de remblai	8 000 m <sup>3</sup>
Hauteur maxi des affouillements / exhaussements	- 3 m / + 2 m
Pente des talus de déblai	3H / 2V (66%)
Pente des talus de remblai	2H / 1V (50%)
Minage / BRH estimé	P.M.
Cunettes et rigoles	P.M.

La zone de projet se situe en partie dans un périmètre de protection de captage. La hauteur maxi des affouillements est de 3 mètres et ils se situent dans le périmètre de captage.

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C



## 2.3 Mode opératoire

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation de ces aménagements de pistes seront les suivants :

- **Décapage de la terre végétale quand elle existe, stockage et remise en place de la terre végétale :**
  - Hauteur moyenne de décapage de 0,10 m à 0,20 m. Cette terre sera stockée sur le chantier en merlon d'une hauteur maximale de 1,50 m. afin de préserver sa qualité en vue du régalage ;
  - Régalage de la terre végétale mise en dépôt sur les surfaces d'emprise des terrassements.
- **Terrassement déblais/remblais :**

Les déblais :

- Déblaiement des matériaux, talutage avec arrondissement des hauts de talus sur 1,5m sur les zones non minées afin d'éviter l'apparition de phénomènes tels que les terrassettes d'effondrement ;
- Démolition par tous moyens de roches ou de bancs de pierres éventuellement rencontrés ;
- Pente des talus de déblais à 66%.

Les remblais :

- Mise en forme des talus ;
- Arrondissement des hauts de talus sur 1,5 m afin d'éviter l'apparition de phénomènes d'érosion pour les talus en remblais ;
- Toutes les dispositions permettant d'assurer une parfaite stabilité du remblai, notamment réalisation d'assise de plateforme par redans, drainage de l'assise des remblais, purges éventuelles avant mise en place des matériaux, triage des matériaux, amenée des matériaux.
- Compactage par couches successives de 0.40 m d'épaisseur maximum ;
- Drainage de l'assise des remblais si nécessaire.

Les matériaux seront transportés de l'amont vers l'aval de la piste autant que possible.

Les matériaux utilisés pour les remblais proviendront exclusivement des matériaux décaissés sur les parties en déblais.

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *myim*  
by Maulin.ski

- **Minage / Pétardage de blocs (en dehors du périmètre de captage uniquement) :**
  - Pré-découpage, minage contrôlé avec retardateur si nécessaire ;
  - Calcul des charges en tenant compte de la nature et de la stratification du rocher afin d'éviter tout glissement ou accident inhérent à la nature des plans de stratification.
  
- **Rigoles superficielles et cunette en pied de talus :**
  - Mise en œuvre des cunettes ainsi que des rigoles superficielles d'une profondeur de 0,50m ;
  - Pente des rigoles de 12 à 15 % ;
  - L'implantation sera réalisée en tenant compte des bassins versant de chacune des zones et les eaux seront évacuées vers des écoulements naturels existants.
  - Etant donné le profil de pente, une rigole tous les 20m est envisagée ;
  - Une cunette est également prévue en pied de chaque talus de déblais.
  
- **Concassage, régalage et compactage :**
  - Concassage des minéraux présents sur site avec concasseur ;
  - Granulométrie identique aux portions de pistes existantes ;
  - Régalage des minéraux concassés sur la zone terrassée ;
  - Compactage par couche successives pour une bonne stabilité des matériaux.
  
- **Masque drainant :**
  - Réalisation de masques drainants sur talus de déblais avec venue d'eau le cas échéant ;
  - Mise en place de matériaux drainants le cas échéant.
  
- **Enherbement :**
  - Enherbement effectué sur les zones terrassées en deux passes (après terrassements, et à l'année N+1) ;
  - Mélange adapté à l'altitude et à l'orientation ;
  - Un effort particulier sera fait sur les talus de remblais pour leur intégration.

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *by* *maulin*  
by **Maulin**.ski

## 2.4 Positionnement réglementaire du projet

### 2.4.1 Code de l'environnement

Au regard des rubriques suivantes de l'annexe du R122-2 du Code de l'Environnement, à date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.	a) Création de remontées mécaniques ou téléphériques transportant plus de 1 500 passagers par heure.	a) Remontées mécaniques ou téléphériques transportant moins de 1 500 passagers par heure à l'exclusion des remontées mécaniques démontables et transportables et des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme.
	b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie supérieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge.	b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.
	c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie supérieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge.	c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.
	Pour la rubrique 43, est considéré comme " site vierge " un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief, ou accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques mais ne revenant pas gravitairement sur une piste de ski ou un départ de remontée mécanique du même domaine skiable au sens de l'article R. 122-10 du code de l'urbanisme. (1)	

**Le projet de création du nouvel accès de la piste du Chardon (d'une surface de 4 807 m<sup>2</sup>) est soumis à la procédure de demande d'examen au cas par cas.**

### 2.4.2 Loi sur l'eau

La zone de projet n'impacte pas directement une zone humide ou un cours d'eau.

**Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau.**

### 2.4.3 Code forestier

**Aucun défrichement n'est envisagé, les portés réglementaires sont donc levés.**

#### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

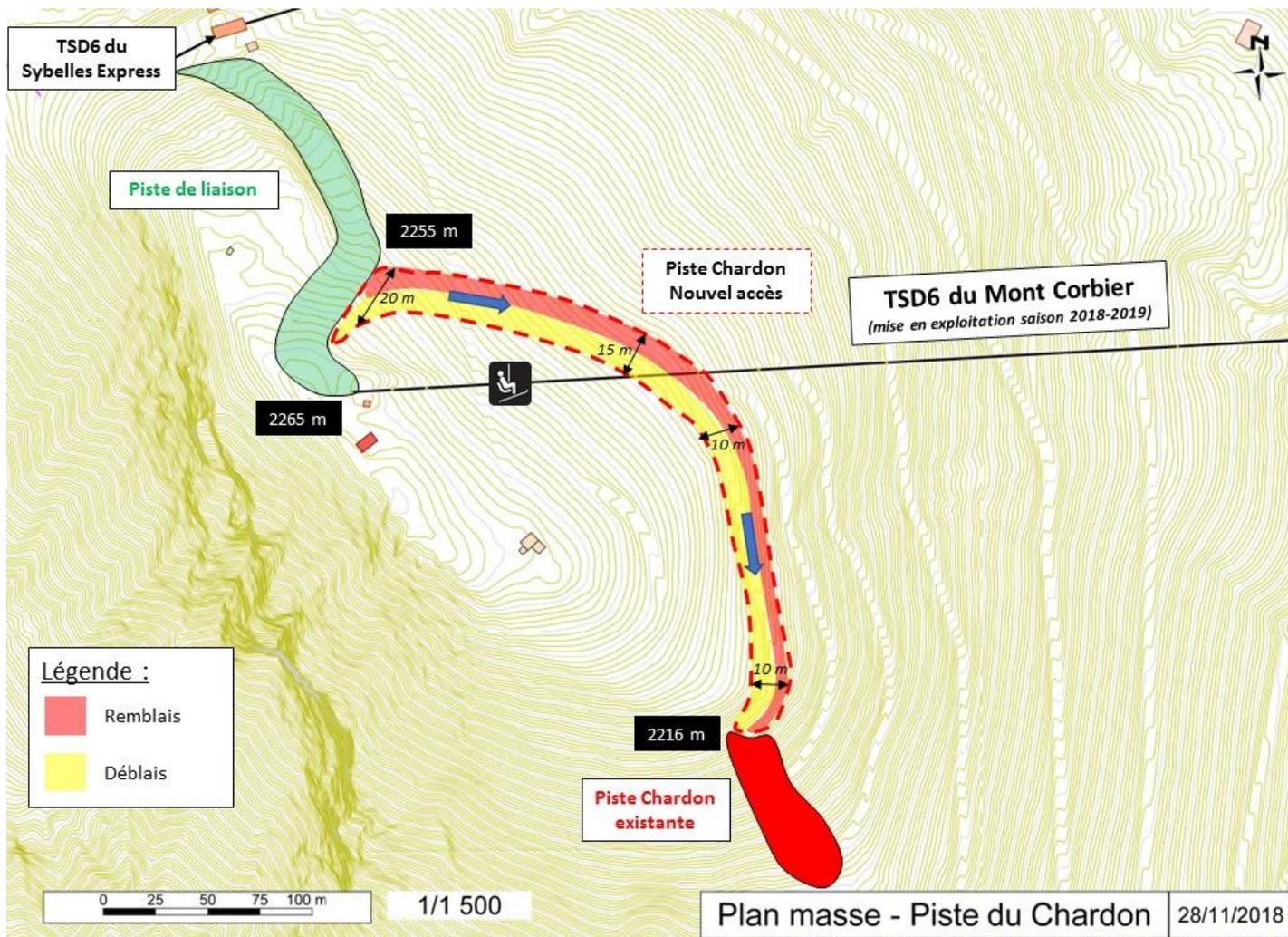
TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *maulin*  
by **Maulin.ski**

2.5 Plan masse



**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

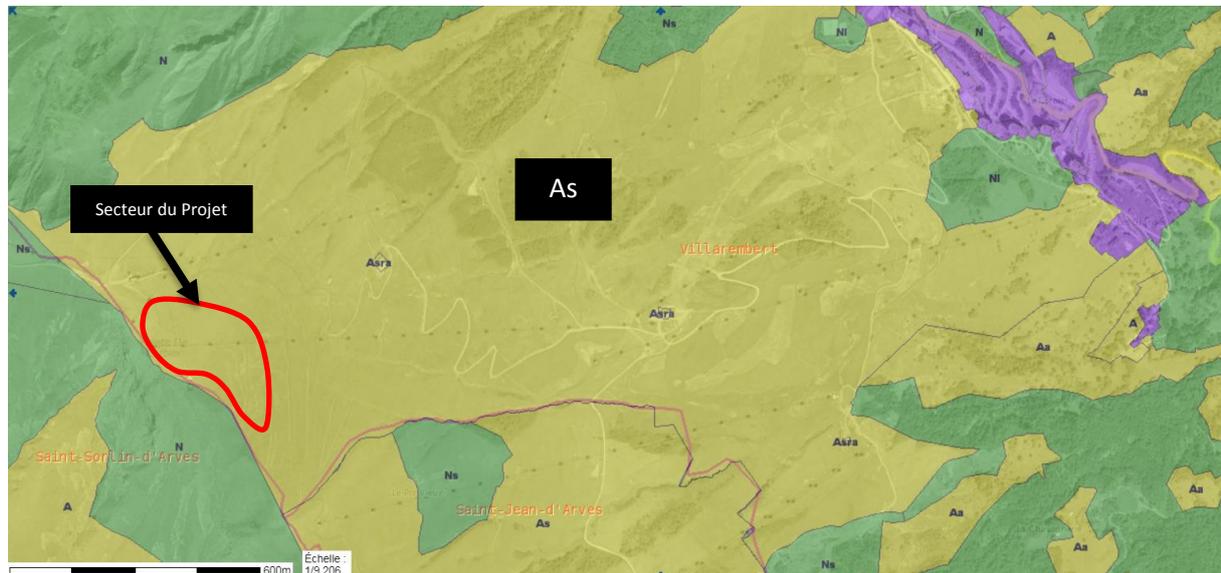
APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *sybelles*  
by Maulin.ski

## 3 Contexte réglementaire

### 3.1 Urbanisme

La commune de Villarembert dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 5 avril 2017.



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE VILLAREMBERT  
(SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

La zone d'étude se trouve en zone As « Zone agricole, secteur qui est ou peut être aménagé en vue de la pratique du ski alpin du R.123-11 du Code de l'Urbanisme ».

#### Article A2 : Occupations et utilisations des sols soumises à conditions

Sont admises, uniquement dans les secteurs identifiés As au titre de l'article R. 123-11 du code de l'urbanisme, et sous conditions, les occupations et utilisations du sol suivantes :

« Les équipements, aménagements, constructions et bâtiments strictement nécessaires à l'exploitation du domaine skiable (dont les remontées mécaniques) à condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale dans l'unité foncière où ils sont implantés et que des mesures soient mises en œuvre pour participer à la sauvegarde des espaces agricoles, naturels et des paysages. »

**La zone de projet est située sur un secteur autorisant les aménagements liés au domaine skiable.**

#### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *sybelles*  
by Maulin.ski

## 3.2 Les risques naturels

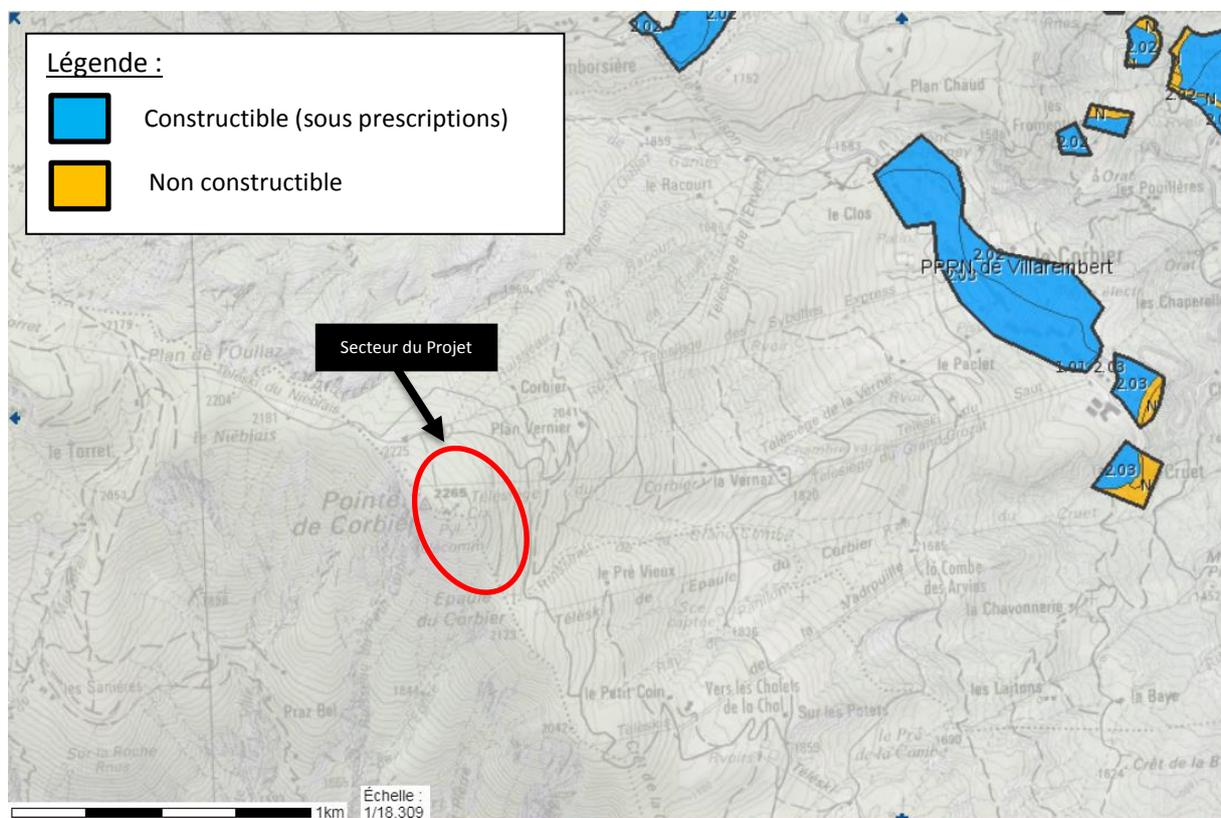
### 3.2.1 Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé le 22 juillet 2002.

Sur la commune de Villarembert, les risques naturels répertoriés sont :

- Risque d'avalanche,
- Risque d'inondation,
- Risque de gonflement des argiles,
- Risque sismique.

Le projet étant éloigné des habitations, il n'est pas soumis au périmètre réglementaire du PPRN. Les secteurs concernés par le zonage réglementaire sont représentés sur la carte ci-dessous.



EXTRAIT DU PPRN DE VILLAREMBERT  
(SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

**Le projet n'est pas concerné par les zonages réglementaires du PPRN de la commune de Villarembert.**

#### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

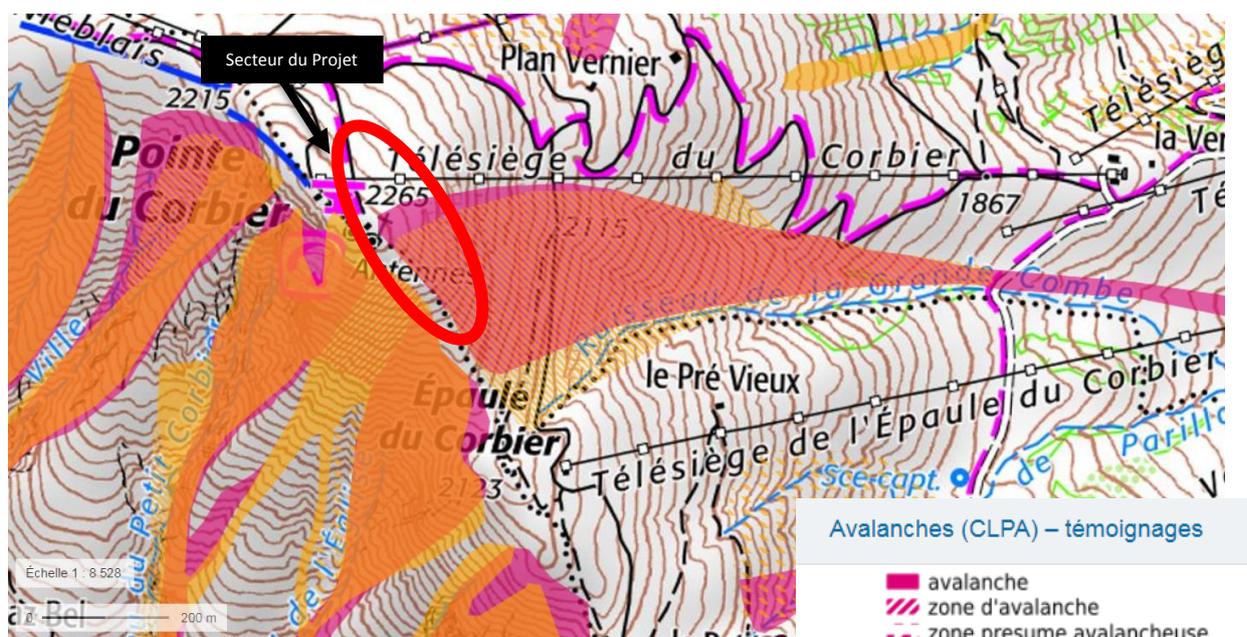
Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by Maulin.ski

### 3.2.2 CLPA

Le projet est concerné par un risque d'avalanche sur sa partie aval pour les travaux d'élargissement de la banquette. Néanmoins la zone de projet étant sur le domaine skiable, elle est concernée par le PIDA (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches) qui sécurise le domaine face aux risques avalanches.



EXTRAIT DE LA CARTE CLPA (SOURCE : GEOPORTAIL)

#### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by Maulin.ski

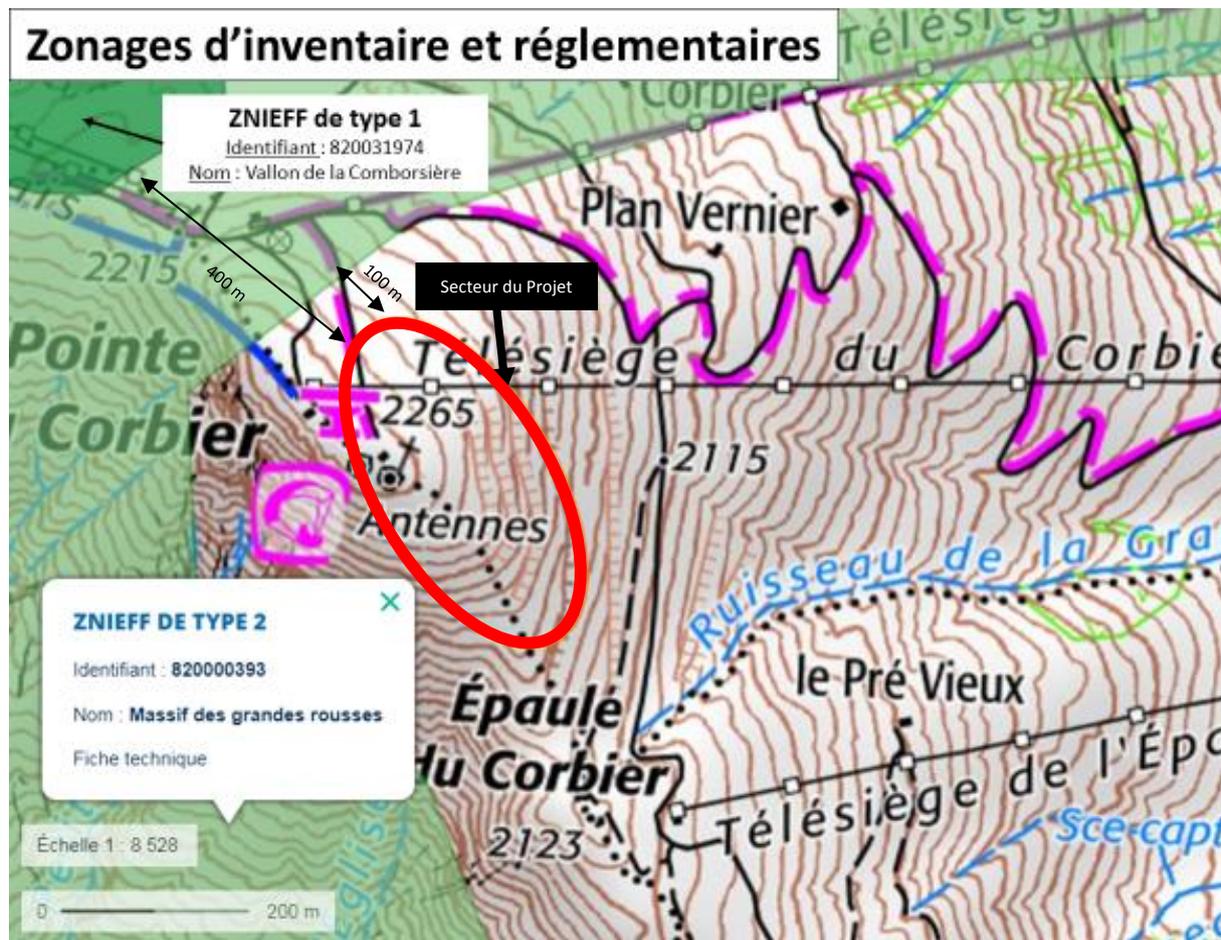
### 3.3 Zonages environnementaux

#### 3.3.1 Les zonages d'inventaires

##### 3.3.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des zones identifiées comme remarquables au regard de leurs qualités paysagères, faunistiques et/ou floristiques. Ces inventaires n'ont pas d'impact restrictif en matière d'aménagement mais il convient de prendre en compte la sensibilité des milieux.

**La zone de projet n'est pas comprise dans une ZNIEFF mais se trouve à proximité de la ZNIEFF de type II « Massif des grandes rouses » et de la ZNIEFF de type I « Vallon de la Comborsière ».**



EXTRAIT DE LA CARTE DES ZNIEFF (SOURCE : GEOPORTAIL)

##### 3.3.1.2 Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Le projet n'est pas concerné par une ZICO. La ZICO la plus proche se situe à 25 km à vol d'oiseau de la zone de projet.

#### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

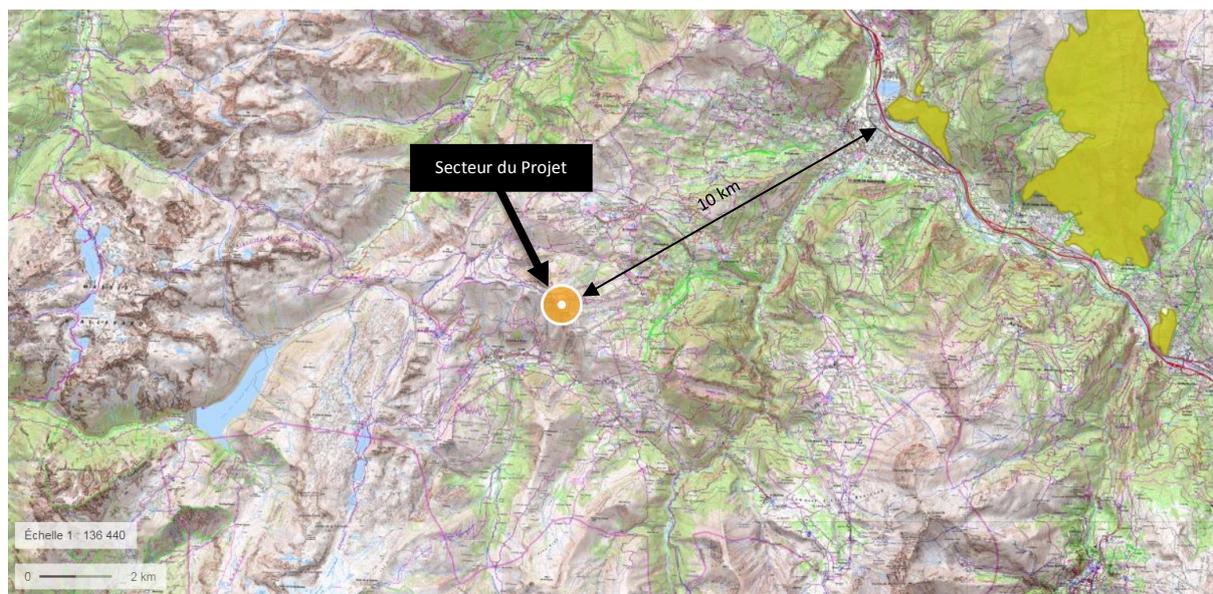
APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *mimim*  
by Maulin.ski

### 3.3.2 Les zonages réglementaires

Le secteur n'est pas concerné par des zones Natura 2000 ni par des réserves de chasses et l'APPB le plus proche se situe à environ 7 km à vol d'oiseau de la zone concernée par le projet.

A noter, le projet est situé à plus de 3 km du site classé du Massif de l'Etendard et col du Glandon et sans co-visibilité directe ou indirecte car le projet est situé sur l'envers.



CARTE DE LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

**Le projet n'est pas concerné par des zonages réglementaires.**

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

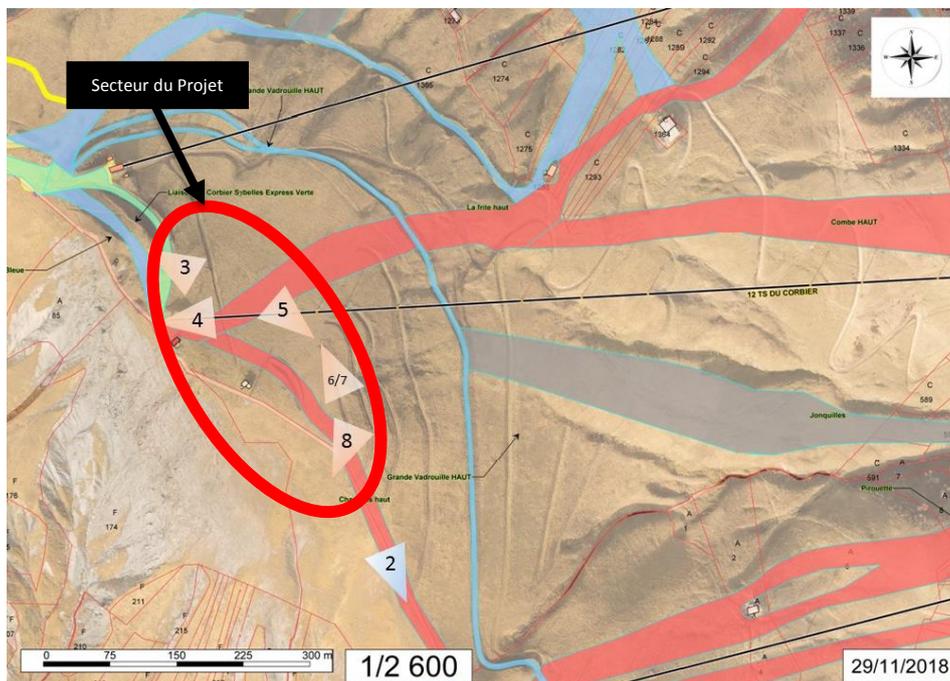
*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

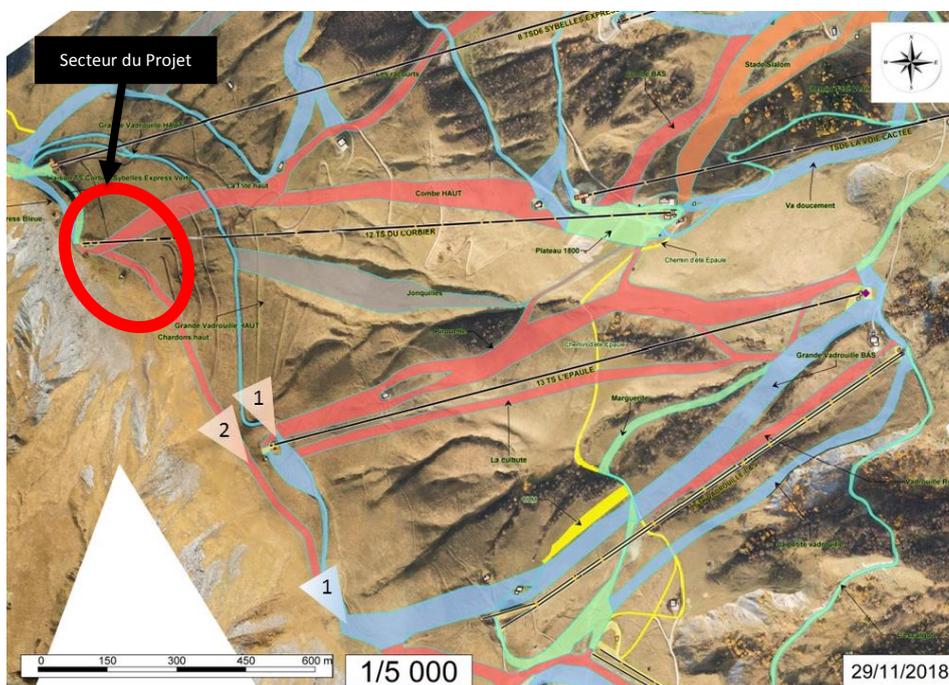
*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

## 4 Contexte Paysager



LOCALISATION DES PRISES DE VUE (1/2600)



LOCALISATION DES PRISES DE VUE (1/5000)

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

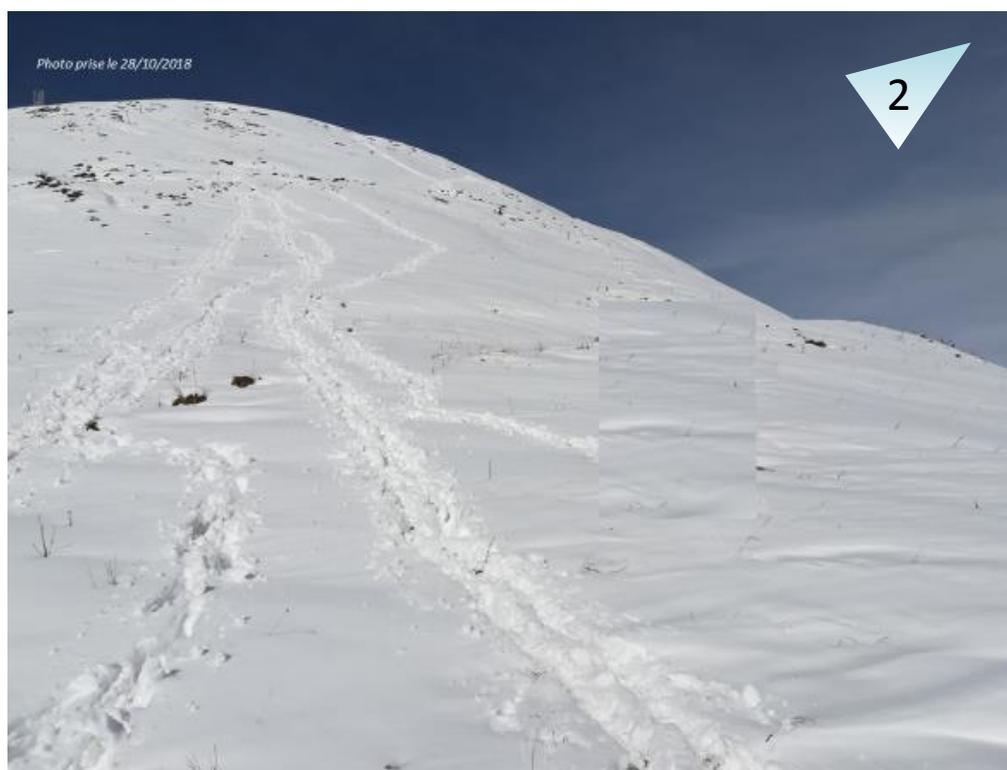


## 4.1 Vues éloignées

### 4.1.1 Vues hivernales



VUE ELOIGNEE DE LA PISTE DU CHARDON DEPUIS LA BIFURCATION AVEC LA PISTE DE LA GRANDE VADROUILLE



VUE ELOIGNEE DE LA PISTE DU CHARDON DEPUIS LE BAS DE LA PENTE A FORT POURCENTAGE

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *mimim*  
by **Maulin.ski**

## 4.1.2 Vues estivales



VUE ELOIGNEE DE LA PISTE DU CHARDON DEPUIS L'ANCIENNE ARRIVEE DU TSB DE L'ÉPAULE



VUE ELOIGNEE DE LA PISTE DU CHARDON DEPUIS LE HAUT DE LA CROUPE HERBEUSE AU-DESSUS DE L'ANCIENNE ARRIVEE DU TSB DE L'ÉPAULE

**SATVAC**Immeuble Galaxie  
73300 Le CorbierT. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99TVA intracommunautaire  
FR54076720515Siret  
076 720 515 000 14APE  
4939 C**Sybelles**  
.ski *by* **Maulin**.ski

## 4.2 Vues rapprochées estivales



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE AMONT DE LA PISTE DU CHARDON DEPUIS LA PISTE DE LIAISON AVEC LE TSD6 DU SYBELLES EXPRESS



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE AMONT DE LA PISTE DU CHARDON DEPUIS LA GARE D'ARRIVEE DU TSD6 DU MONT CORBIER

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *mimim*  
by Maulin.ski



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE AMONT DE LA PISTE DU CHARDON



VUE RAPPROCHEE DU DEBUT DE LA PARTIE AVAL DE LA PISTE DU CHARDON

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by* **Maulin.ski**



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE AVAL DE LA PISTE DU CHARDON



VUE RAPPROCHEE DE LA FIN DE LA PARTIE AVAL DE LA PISTE DU CHARDON

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

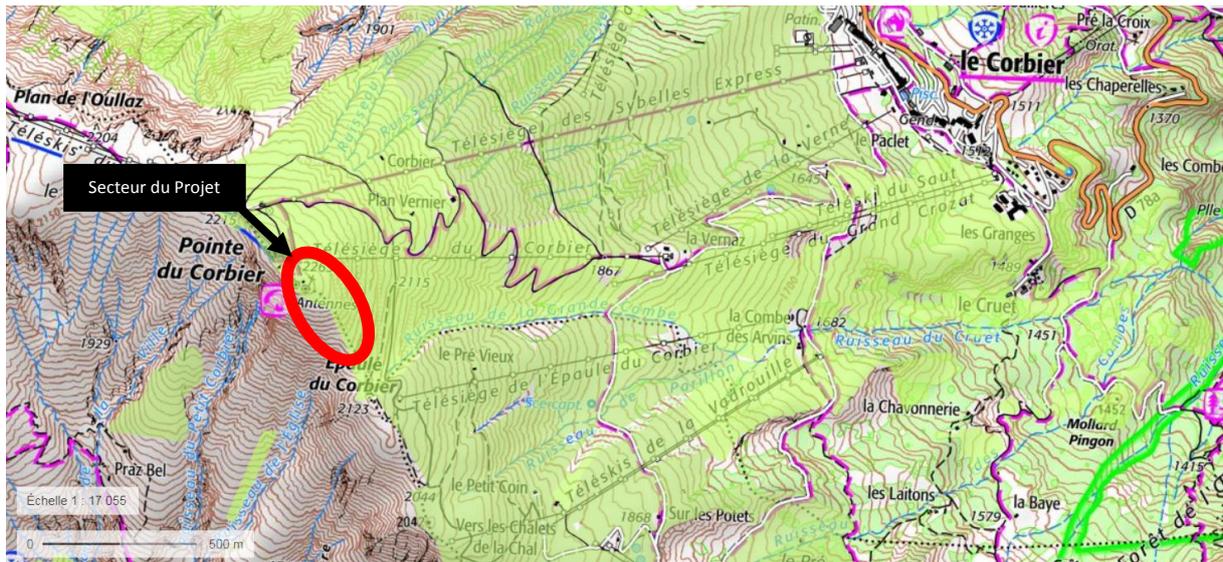
**Sybelles**  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

## 5 Contexte humain

### 5.1 Sylviculture

**Le projet n'est pas concerné par des boisements.**

### 5.2 Agriculture



SITUATION DU PROJET SUR LE REGISTRE PARCELLAIRE (RGP) DE 2017 (SOURCE : GEOPORTAIL)

Le projet se situe sur des parcelles à usage agricole, des prairies permanentes.

La zone de projet est concernée par une unité pastorale, celle du Mont Corbier.

Celle-ci ne sera pas supprimée mais un potentiel dérangement durant la phase des travaux sera à prévoir. Des mesures de gestion, d'information et de signalétique devront être mise en œuvre.

**Le projet est concerné par des zones à usages agricoles. Une concertation devra être effectuée avec les agriculteurs de la zone de projet. La piste, qui sera revégétalisée, retrouvera sa fonction agricole quelques années après les travaux.**

### 5.3 Patrimoine

Le projet de terrassement de la piste du Chardon n'est pas situé dans un périmètre de protection des abords de monuments historiques.

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

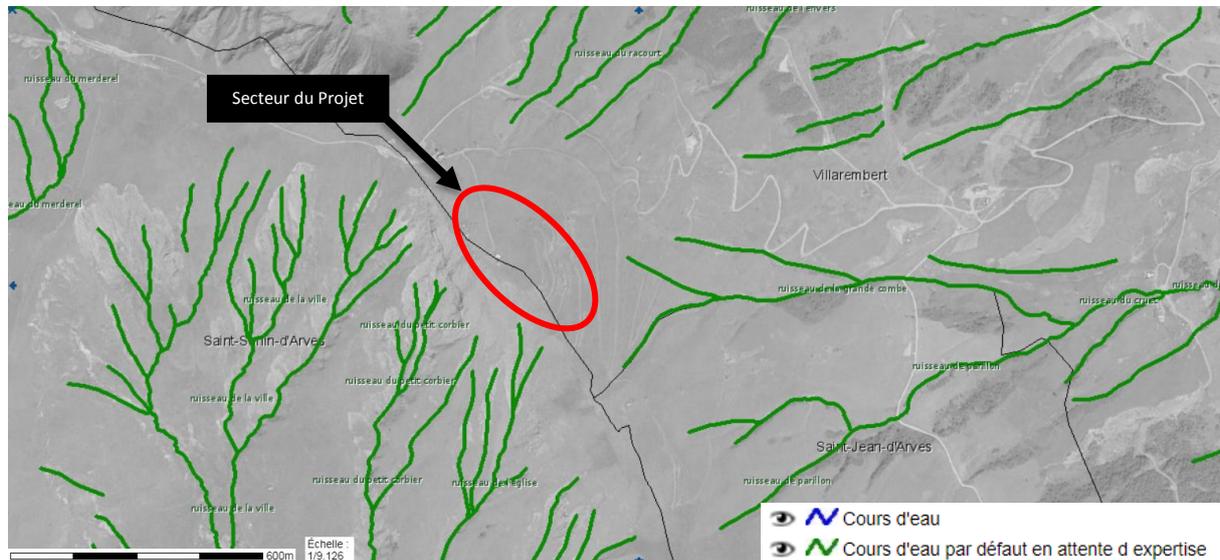
Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

## 6 Contexte abiotique

### 6.1 Hydrographie



CARTE DE LOCALISATION DES COURS D'EAU (SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

**La zone de projet n'est pas concernée par un cours d'eau temporaire ou permanent.**

**Les mesures mises en place pour protéger le captage d'eau potable du Chalet 2000 seront également efficaces pour la limitation des matières en suspensions et les risques de pollution aux hydrocarbures sur les ruisseaux temporaires de la Grande Combe ou du Raccourt, s'écoulant 150 m en contre-bas pour le plus proche.**

### 6.2 Captage

La zone est concernée par deux sources :

- Source de la Fredière,
- Source du Ruisseau de Pré Racourt.

Ces deux captages permettent d'alimenter le chalet du restaurant « 2000 » qui est situé légèrement en aval et seulement ouvert pendant la saison hivernale.

Ces 2 sources sont réglementées par un arrêté préfectoral qui définit notamment un périmètre de protection de captage. Une partie des terrassements prévus en été sont compris dans ce périmètre de captage (voir carte ci-dessous).

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

**Voici ce que prévoit la réglementation du périmètre rapproché :**

« Les périmètres des deux sources est regroupés en un seul périmètre. Il enveloppe à l'aval les deux périmètres immédiats jusqu'à la ligne de crête de la pointe du Corbier.

À l'intérieur de ces périmètres sont interdits :

- La présence habituelle d'animaux domestique mais non leur pacage occasionnel,
- Les abreuvoirs et les stocks de sels,
- L'épandage ou l'infiltration de fumier, lisiers, boues et stations d'épuration, engrais organiques ou chimiques, herbicides ou pesticides,
- Le stockage d'hydrocarbure liquide ou gazeux,
- Les excavations à plus de 3m de profondeur,
- D'une façon générale, toute activité ou tout fait susceptible de porter atteinte à la qualité ou à la quantité de l'eau captée.

Seront réglementés :

- Le tracé de nouvelles pistes de ski, nouveau chemins et sentiers de randonnées,
- La construction de nouvelles remontées mécaniques,
- La construction de chalet. Elle ne pourra être autorisée qu'à condition du strict respect des interdits et en particulier que les eaux usées soient évacuées en canalisation étanche à l'extérieur des périmètres de protection. »

**Les préconisations inscrites dans l'arrêté préfectoral (cf. annexe 1) seront respectées et des mesures seront mises en œuvre (voir partie mesures) pour ne pas impacter ces 2 sources situées à l'aval des travaux.**

**Les mesures efficaces appliquées en 2018 lors des travaux liés à la construction du nouveau téléporté seront de nouveau mises en œuvre.**

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

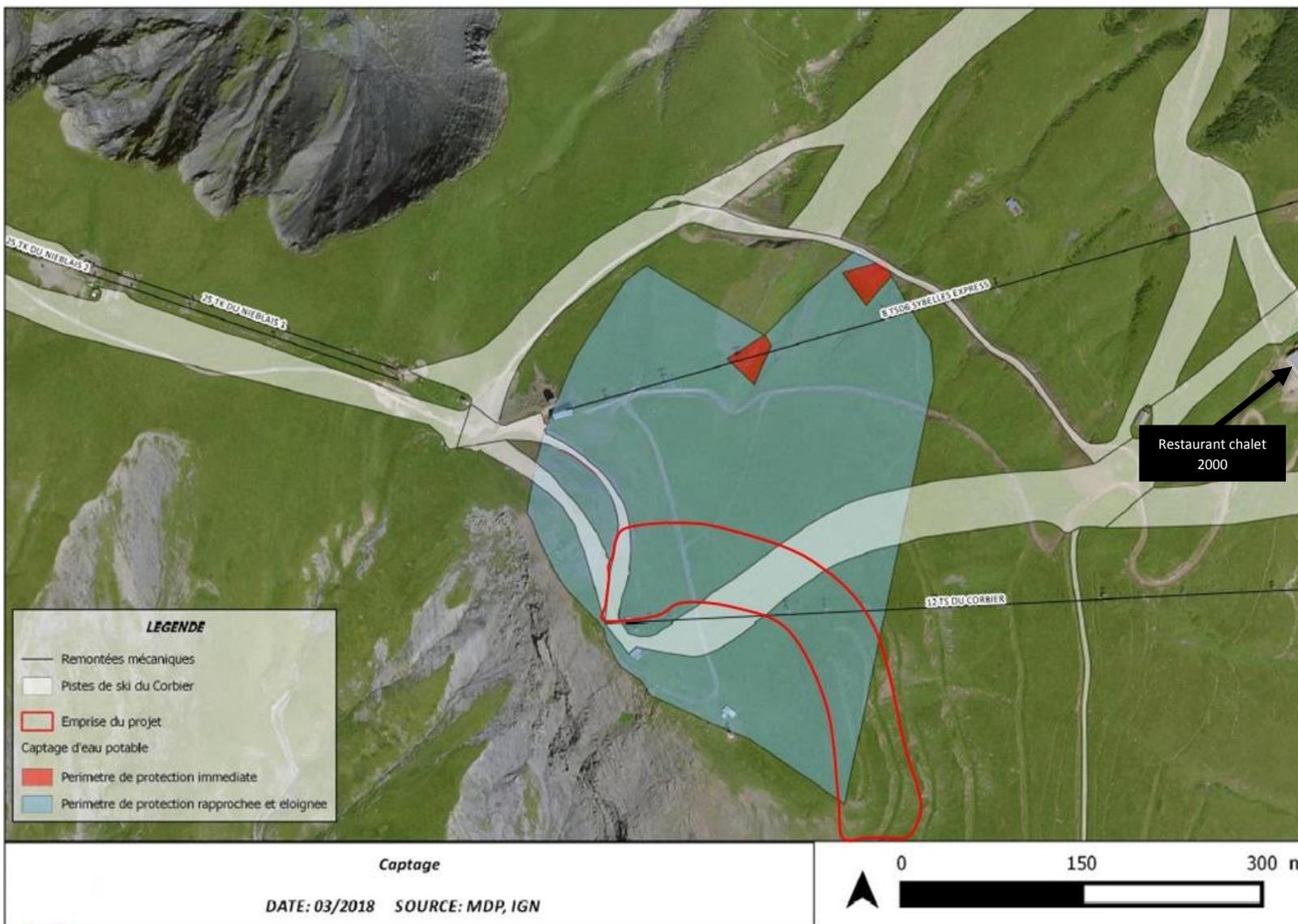
T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by Mautin*  
by **Mautin.ski**



**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
 73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
 F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
 FR54076720515

Siret  
 076 720 515 000 14

APE  
 4939 C

Sybelles  
 .ski *ziziziz*  
 by Maulin.ski

## 7 Contexte biotique

### 7.1 Habitats

Un travail cartographique a été réalisé sur le domaine skiable des Sybelles dans le cadre de son observatoire de l'environnement (prospections terrains le 10, 11 et 23 juin 2015 qui depuis ont été complétées par les multiples inventaires liés aux différents projets ayant eu lieu sur le domaine depuis cette date).

Les habitats sont qualifiés en fonction de leur sensibilité sur une échelle construite telle que :

**Enjeu fort** : L'habitat est communautaire, il est représentatif de sites Natura 2000 à proximité et héberge des formations écologiques remarquables.

**Enjeu modéré** : L'habitat peut être communautaire et représentatif d'un site Natura 2000. Il n'héberge cependant pas de formation écologique remarquable.

**Enjeu faible** : L'habitat n'est pas communautaire. Il est soit largement représenté sur le site, soit constitué de formations à faible valeur écologique.

**Enjeu très faible** : L'habitat ne présente qu'une richesse faible à inexistante. Il est également issu d'intervention humaines récentes ou trop perturbé pour que des formations écologiques remarquables s'y installent.

Ces enjeux sont bien entendus pondérés par les précisions sur la faune et la flore.

Les effets sur les habitats sont de 2 types :

- **La suppression d'une surface d'habitat** : Cela correspond à la construction d'une structure permanente qui empêche le retour d'un quelconque habitat.
- **La modification** : Cela correspond à la modification temporaire d'un habitat.

Les terrassements vont engendrer une modification d'habitat.

La zone de projet se situe sur le point haut du domaine skiable du Corbier et exclusivement sur du Gazon à Nard raide, habitat communautaire, mais qui ne possède pas une diversité floristique importante sur la zone de projet.

L'enjeu local pour cet habitat est donc considéré comme modéré.

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

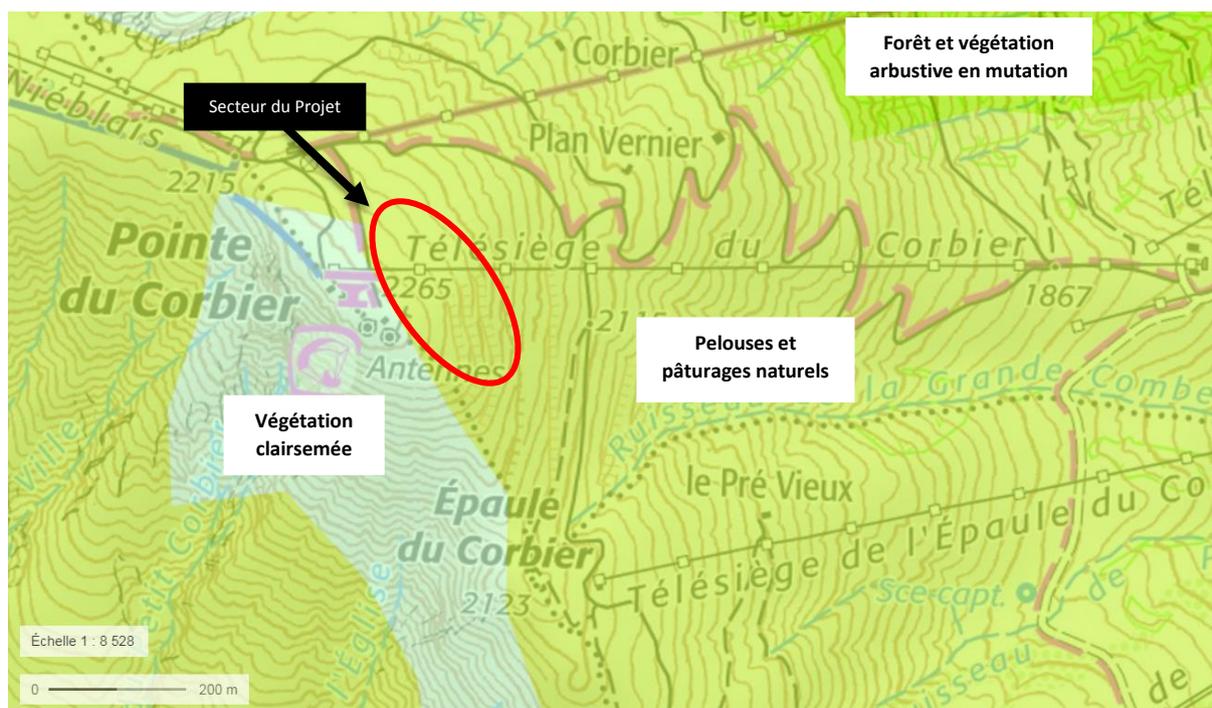
*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by* **Maulin.ski**

Habitats	EUNIS	Corine Biotope	N2000	Sensibilité européenne	Sensibilité intrinsèque	Sensibilité locale	Surface modifiée en ha	Impact sur les habitats
Gazon à Nard raide et groupement apparentés	E4.31	36.31	6230	Communautaire Non prioritaire	FORTE	MODERE	0.5	FAIBLE

Le projet va engendrer une modification d'habitat. En effet, la piste sera revégétalisée suite aux travaux. À la vue des surfaces impactées relativement faibles, les impacts sur les habitats sont considérés comme faibles.



CARTE CORINE LAND COVER 2012 (SOURCE : GÉOPORTAIL)

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

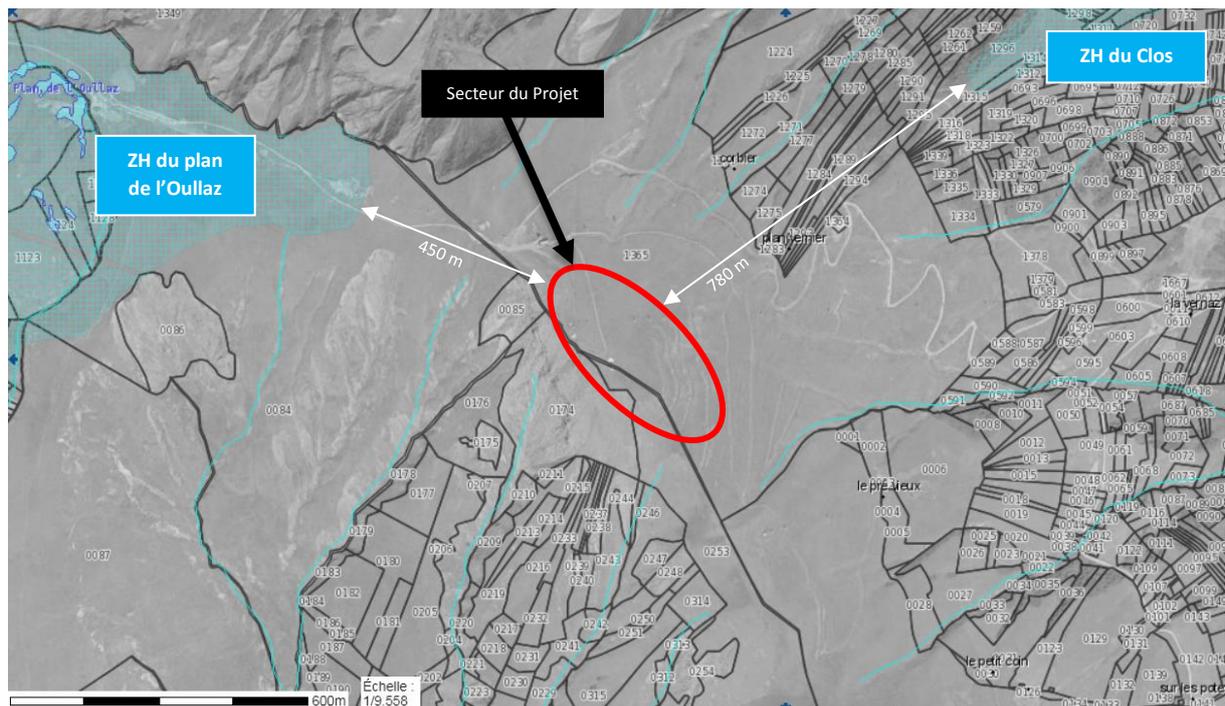


## 7.2 Zones humides

Aucune zone humide ne se trouve à proximité immédiate de la zone de projet ni à l'aval de celle-ci.

L'espace fonctionnel de la zone humide du Plan de l'Oullaz se situe à 450 mètres et la zone humide du Plan de l'Oullaz se trouve à 1 km sur un bassin versant différent de celui de la zone de projet.

L'espace fonctionnel de la zone humide du Clos se situe à 780 mètres à l'aval de la zone du projet et la zone humide du Clos se trouve à 1,25 km à l'aval.



CARTE DE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES ET DE LEUR ESPACE FONCTIONNEL  
(SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

## 7.3 Flore

Des inventaires ont été réalisés sur la zone le 26 août 2015 dans le cadre du diagnostic général de l'Observatoire ainsi que le 7 juillet 2016 et le 17 août 2017.

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée sur la zone de projet.

De plus, depuis cette date, avec la réalisation du TSD6 du Mont Corbier, la zone a de nouveau été remaniée.

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

## 7.4 Faune

Des inventaires sur la faune ont été réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2018 concernant le TSD6 du Mont Corbier.

Des espèces à enjeux ont été observées à proximité de la zone de projet.

Espèces potentielles ou avérées	Nom latin	Nom vernaculaire	Sensibilité de l'espèce	Sensibilité au regard du site et de son utilisation
Espèce observée ou entendue	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet Motteux	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Phoenicurus ochurus</i>	Rougequeue noir	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Montifringilla nivalis</i>	Niverolle alpine	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	TRES FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi apollon	FORTE	TRES FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	TRES FORTE	TRES FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	FORTE	TRES FORTE

**À la vue des surfaces induites par le projet (0.5 ha), les impacts sur les habitats vont être très réduits. De plus, les travaux seront réalisés après le 15 août pour éviter le dérangement des espèces présentes à proximité de la zone de projet.**

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

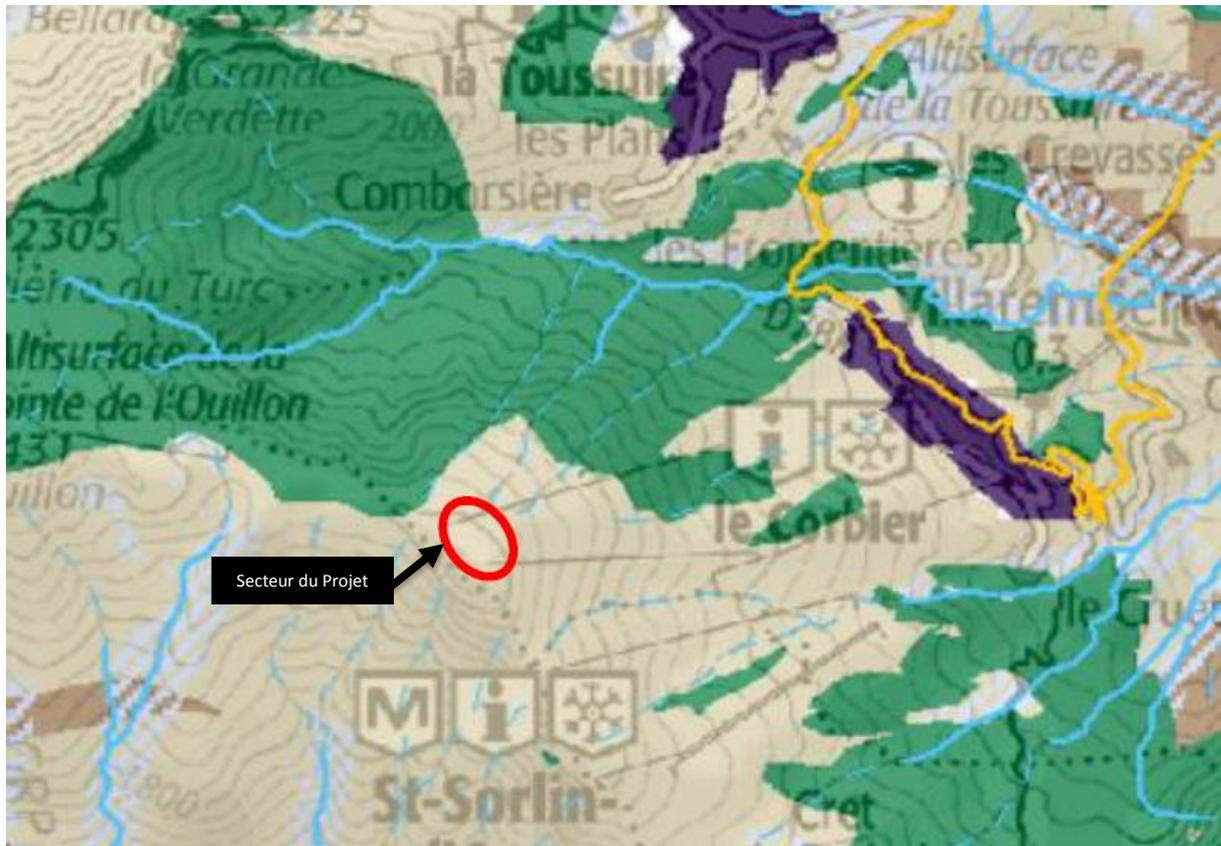
Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *mountain*  
by Maulin.ski

## 7.5 Les continuités écologiques

### 7.5.1 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



EXTRAIT DE LA CARTE DU SRCE

(SOURCE : ATLAS REGIONAL – CARTOGRAPHIE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, SRCE)

La zone de projet, déjà morcelée par de nombreux usage ne représente pas à petite échelle un corridor important. Toutefois, dans le SRCE, de portée régional, le massif constitue un réservoir de biodiversité important entre le Grésivaudan et la Maurienne.

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

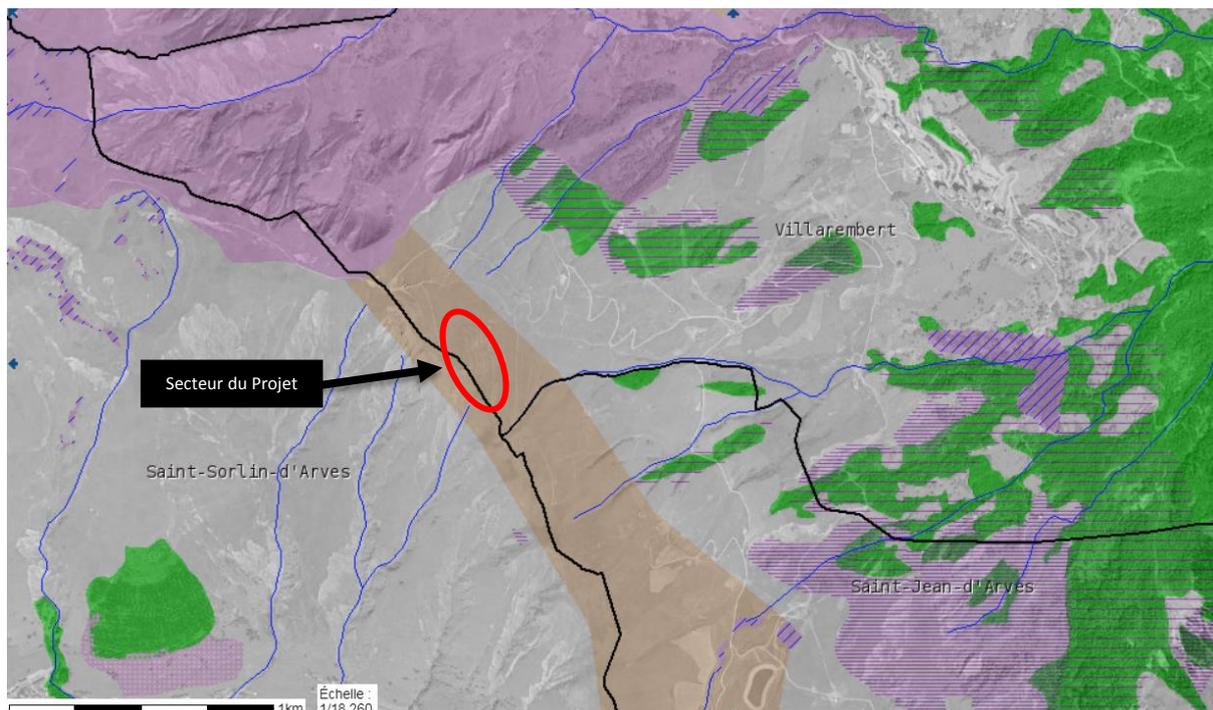
TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *by* *m*  
by Maulin.ski

7.5.2 Trame verte et bleue en Savoie



Trame Verte

- Axes Corridors SRCE
- Corridors SRCE
- Réservoirs de biodiversité
- Ilot de sénescence (complémentaire SRCE)
- Issus des orientations nationales
- Pelouse sèche (complémentaire Savoie)
- Tétrasyre potentialité forte (compl. SRCE)
- Tétrasyre à préciser (compl. SRCE)
- Corridors biologiques
- Principaux massifs forestiers

Trame Bleue

- Frayères
- Ecrevisse liste 2
- Poisson liste 1
- Poisson liste 2
- Cours d'eau Liste 1
- Cours d'eau Liste 2
- Autres cours d'eau
- Zones humides, ZNIEFF aquatiques et humides

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE SAVOIE (SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

**Le projet est concerné par un corridor biologique départemental. Cependant, la zone de projet qui se situe au cœur du domaine skiable, présente déjà de nombreux obstacles (remontées mécaniques, ...) pour le déplacement de la faune. Les travaux de piste n'induit pas une rupture de la continuité du corridor, les enjeux sont donc considérés comme faible.**

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C



## 8 Variantes

**Aucune variante n'a été étudiée pour ce projet.**

## 9 Effets cumulés

Des travaux de terrassement ont été réalisés en 2017 lors de la création du nouveau tracé de la piste de la Grande Vadrouille mais également lors de l'été 2018 dans le cadre de la réalisation du TSD6 du Mont Corbier (cf. annexe 2) :

- Plateforme de la gare d'arrivée,
- Massif des pylônes,
- Piste de liaison avec le TSD6 du Mont Corbier.

Ces travaux de 2018 ont fait l'objet d'une étude d'impacts et d'un cas par cas pour la reprise de la piste de liaison. Un avis favorable de la part de l'ARS avait été émis sous réserve de respecter des préconisations lors des travaux. Ces préconisations ont été respectées et concernant les 2 sources aucune pollution n'a été détectée (cf. annexe 3).

Au cours de l'année 2019, la station du Corbier envisage de réaliser des travaux sur le secteur de la Chal (démontage des téléskis 16 et 19) afin d'optimiser les flux skieurs et revaloriser le secteur débutant d'altitude de Saint Jean d'Arves.

Des travaux de terrassement et de réseau neige seront également réalisés sur la partie basse de la piste de la Tortue (front de neige du Corbier) afin d'adapter le retour station à la nouvelle résidence de tourisme du Corbier qui verra le jour à la fin de l'année 2019.

### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

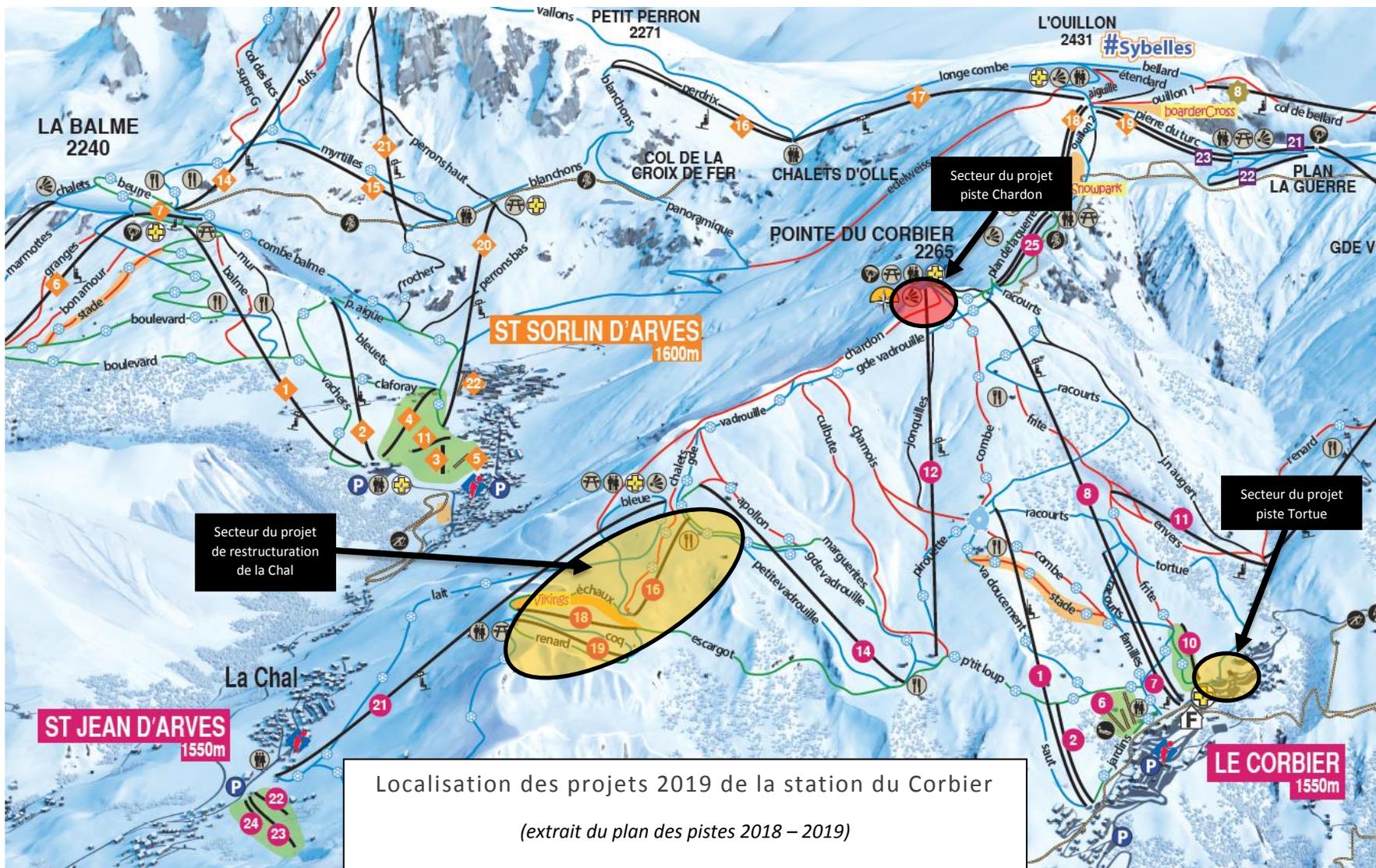
T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by Mautin*  
by **Mautin.ski**



Localisation des projets 2019 de la station du Corbier  
 (extrait du plan des pistes 2018 – 2019)

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
 73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
 F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
 FR54076720515

Siret  
 076 720 515 000 14

APE  
 4939 C



## 10 Les mesures

### 10.1 Les mesures d'évitement

#### 10.1.1 ME1 - Information groupement pastoral

L'enjeu agropastoral est important sur le site.

Les agriculteurs ont été informés du large programme de travaux et des aménagements envisagés à moyen et long terme :

- Lors des présentations des projets de la Délégation de Services Publiques aux élus,
- Lors du comité de pilotage de l'Observatoire où l'ensemble des socio-professionnels ont été invités.

Une information en amont du groupement pastoral est impérative avec le début des travaux spécifiques pour la création du nouvel accès à la piste du Chardon.

### 10.2 Les mesures de réduction

#### 10.2.1 MR1 – Calendrier de chantier

Cette mesure, parfois considérée comme une mesure d'évitement est un engagement important de la part du maître d'ouvrage.

Dans l'étude d'impacts et le cas par cas de 2018 concernant la réalisation du TSD6 du Mont Corbier et le terrassement de la piste de liaison vers le TSD6 du Sybelles Express, les travaux de piste avaient débuté après le 15/08 afin de prendre en compte les sensibilités faunistique et floristique du site.

Néanmoins cette date ne doit pas compromettre l'aspect sécurité du chantier. En effet, et c'est un point non négligeable puisqu'il concerne les conditions de travail et de sécurité des personnes présentes sur le chantier. La date d'ouverture du domaine skiable et plus globalement les conditions climatiques de l'automne engagent le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises à travailler dans des délais courts pour des réalisations importantes et en altitude. De ce fait, ce chantier situé à 2200 mètres d'altitude ne fait pas exception à cette règle. Les conditions climatiques de fin d'été et d'automne (pluies, froids, neiges, sols qui ne sèchent plus, etc.) peuvent mettre en péril la réalisation des travaux et surtout la sécurité du personnel travaillant sur le site. Les conditions d'accès et de travail, sont davantage dangereuses à cette période et à cette altitude.

Toutefois, étant donné l'ampleur des travaux à effectuer pour la création du nouvel accès de la piste du Chardon, cette date reste compatible avec la sécurité du personnel de chantier et la bonne exécution des travaux.

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by* **Maulin.ski**

### 10.2.2 MR2 - Installation de chantier

Les installations de chantier seront implantées hors des zones sensibles identifiées comme telles : les talwegs et les zones humides.

Les aires de stockages des hydrocarbures (cuve à fioul) seront abritées de la pluie et équipés de dispositif de rétention étanche. L'entreprise retenue pour le terrassement assurera la surveillance des conditions de stockages et de manipulations des produits polluants.

L'entretien des véhicules de chantier ainsi que leur approvisionnement en carburant seront effectués en dehors des zones sensibles, dans un lieu non susceptible de permettre un transfert rapide d'une pollution accidentelle vers les eaux de surface ou souterraines.

### 10.2.3 MR3 – Revégétalisation

Le réensemencement de l'ensemble de la zone terrassée sera effectué à la suite du chantier selon un processus rigoureux pour garantir le succès et la pérennité de l'opération.

Les précautions suivantes seront prises de manière à obtenir une plus rapide cicatrisation du milieu :

- Adapter les semences aux différentes conditions écologiques,
- Éviter toute divagation d'engins après le réensemencement,
- En cas d'atteinte accidentelle au couvert végétal en dehors du chantier, un traitement immédiat avec réensemencement selon les mêmes modalités sera obligatoirement entrepris.

Sur les zones concernées, la cicatrisation du milieu est estimée de 2 à 3 ans. Le retour complet d'un habitat prairial riche est estimé de 10 à 15 ans en fonction de la pente et des conditions édaphiques du sol.

Ainsi, les impacts paysagers permanents seront réduits significativement à partir de la troisième année.

Le réensemencement se fera sur les surfaces de prairies mésiques (E2.7), d'altitude ou de fauche pour la majorité.

Un rappel du plan de réensemencement sera fait à l'équipe technique avant le chantier. Un suivi aura lieu afin de contrôler le respect du plan de réensemencement.

Le coût de la mesure comprend :

- L'achat du mélange pour 0.5 hectares

La main d'œuvre est incluse dans le budget alloué pour le terrassier.

**Le coût de la mesure MR3 s'élève à environ 5 000 € HT pour la reprise de la piste du Chardon.**

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by* **Maulin.ski**

#### 10.2.4 MR4 - Réduction du risque de pollution turbide et chimique

Le risque de pollution chimique est dû à l'utilisation d'engins et d'outils motorisés dans la zone de projet. Pour limiter ce risque et parer tout incident éventuel, plusieurs préconisations seront appliquées.

Le risque de pollution turbide est dû aux ruissellements sur des terrains où le sol a été mobilisé par les travaux eux-mêmes ou le passage d'engins.

##### 10.2.4.1 Kits antipollution

Chaque engin sera équipé d'un kit antipollution conforme à l'engin concerné. Le personnel des entreprises de réalisation sera informé de la présence de ce kit et formé à son utilisation. La manipulation d'outils motorisés (tronçonneuse par exemple) fera également l'objet d'une manipulation attentive. Les équipes à pied seront elle-aussi équipées d'au minima un kit antipollution.

##### 10.2.4.2 Formation des personnels

Les entreprises retenues devront être informées des sensibilités du site en chantier et formées à l'application des bonnes pratiques et autres mesures. Cette sensibilisation sera faite grâce à une réunion d'information préalable au démarrage des chantiers. Un affichage de ces bonnes pratiques pourra être mis en place sur les différentes zones de chantier durant la totalité des travaux. Afin de préserver au mieux le milieu naturel, les entreprises retenues devront s'engager à respecter la réglementation en vigueur.

##### 10.2.4.3 Gestion des déchets

Les déchets produits seront gérés selon la réglementation en vigueur. Leur stockage ne sera possible que sur les aires de stockage qui seront définies lors de l'installation de la base vie du chantier. Des contenants adaptés seront fournis par les entreprises de réalisation à qui incombera la charge de leur collecte et de leur élimination.

##### 10.2.4.4 Limitation des travaux en période de pluie

Les travaux de terrassement seront stoppés lors des événements pluvieux importants pour éviter les ruissellements de surface.

- *Aucun renvoi d'eau ne sera effectué dans les ruisseaux de la grande combe et de Pré Racourt,*
- *Toutes les précautions seront prises pour ne pas polluer le sol, en particulier par le déversement d'hydrocarbures :*
  - *Les engins de terrassement seront stationnés la nuit et le week-end en dehors des périmètres de protection. C'est à cet emplacement que s'effectueront l'approvisionnement en carburant et en huile ainsi que les opérations de vidange et d'entretien.*
  - *Les engins disposeront d'un matériel de récupération et de confinement des hydrocarbures en cas d'accident, de panne, de fuites ou de rupture de flexible : un kit*

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *maulin*  
by **Maulin.ski**

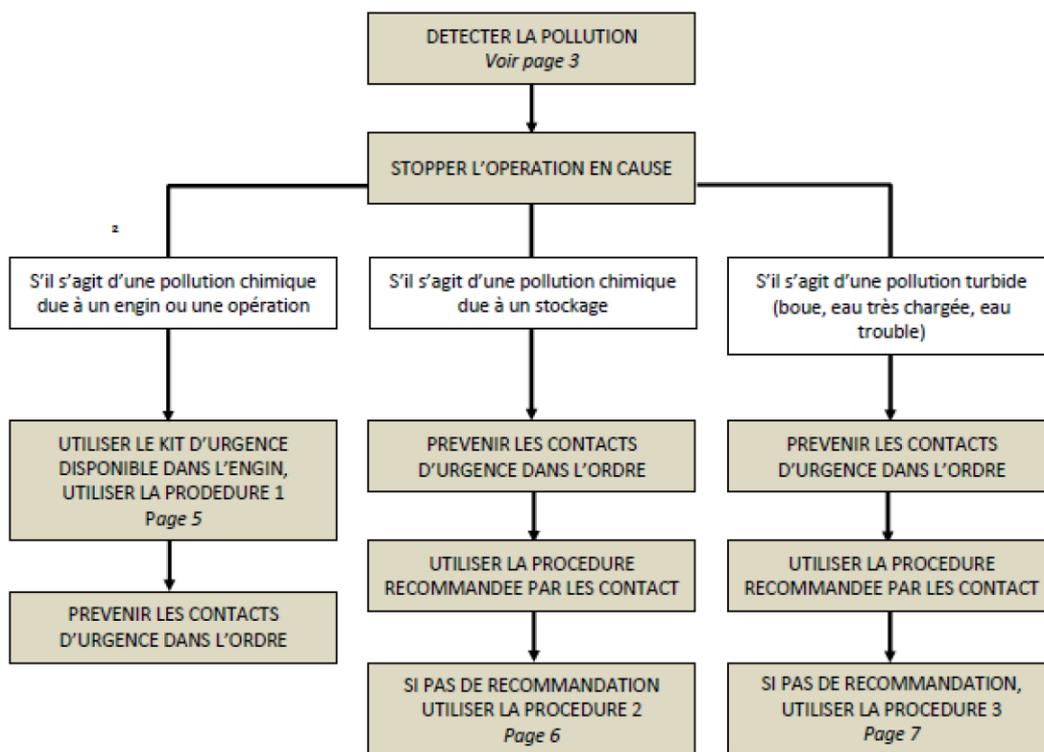
antipollution d'intervention d'urgence comportant les produits nécessaires pour contenir et arrêter la propagation de la pollution (boudins), absorber les liquides répandus sur le sol (feuilles, coussins, tapis absorbant) et récupérer les déchets d'absorbants (sacs étanches) ainsi que des obturateurs de flexibles.

- Lors de l'engazonnement de la piste et ultérieurement pour son entretien, l'emploi d'engrais organiques, fumier, lisiers, purins, boues de station d'épuration ... sera interdit. Seul sera autorisé l'apport d'un amendement minéral de type « Vert Pistes » à dose modérée (+ 100 kg/ha).

10.2.4.5 Réalisation et mise en place d'un plan d'urgence

Un plan d'urgence réalisé avant le début des travaux sera disponible sur le chantier. Il contiendra des précisions sur les points suivants :

- Un diagramme fonctionnel d'action,
- Une aide à la détection d'une pollution,
- La liste des contacts d'urgence et l'ordre dans lesquels faire appel à eux,
- Les procédures d'urgence à mettre en place selon les cas et selon le diagramme fonctionnel.



EXEMPLE DE PROCEDURE D'URGENCE

Ce plan devra être réalisé en fonction de l'entreprise retenue et des particularités du chantier en termes d'engins, d'équipes et d'organisation du travail.

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C



### 10.2.5 MR5 - Plan de circulation, de stationnement et de stockage

Les engins emprunteront les pistes carrossables déjà existantes ce qui évitera toutes divagations. Le stationnement de longue durée (nuits et jours non travaillés) ne sera possible que sur les aires dédiées représentées sur la carte page suivante. De la même manière, tout stockage ne sera possible que sur ces aires de stationnement qui seront positionnées en dehors du périmètre rapproché de captage.

Les stockages seront conformes à la réglementation. Autrement dit, leurs positions, leurs modalités (contenant, quantité, approvisionnement) seront définies en fonction de la substance et/ou du matériel, et ce, sous le contrôle du maître d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et du coordinateur sécurité et protection de la santé.

La carte page suivante est un schéma de principe. La position et la surface exacte des zones de stockage, de stationnement/dépose seront affinées dans les phases suivantes du projet directement sur le terrain de manière à valider les choix avec les entreprises de réalisation (en fonction des matériels utilisés, des évolutions non substantielles du projet, etc.).

*Voir carte page suivante.*

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

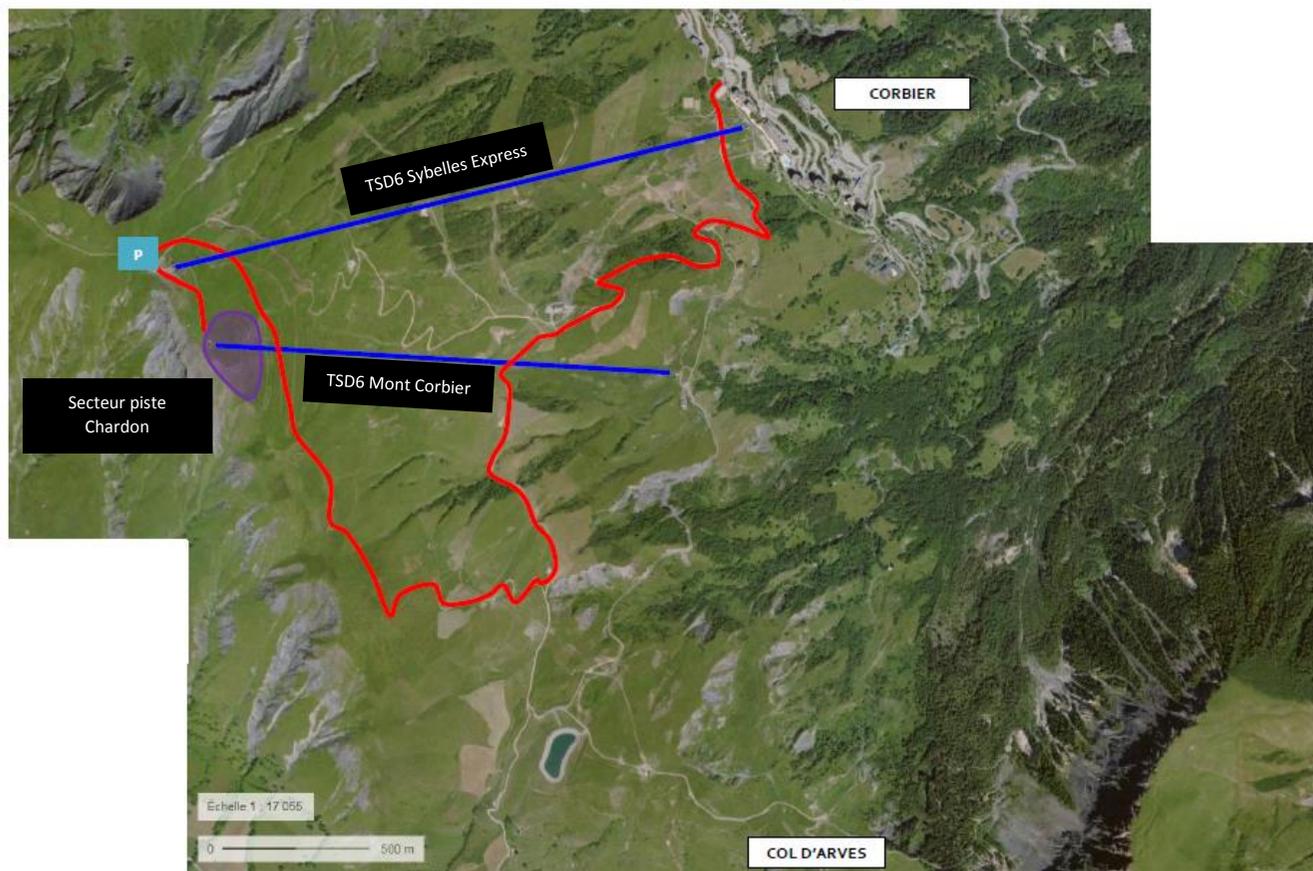
*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *mimim*  
by **Maulin.ski**



**PLAN DE CIRCULATION DES ENGINES DE CHANTIERS**  
**DOMAINE SKIABLE CORBIER/SAINT JEAN D'ARVES**  
**ETE 2019**



**LEGENDE :**

- Circulation engins de TP
- P Zone de stationnement/stockage

  Zone de chantier de la piste du Chardon

— Remontée mécanique

Maj : 30/11/2018

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C



### 10.2.6 MR6 – Suivi des sources de Pré Racourt et de la Freydière

Durant les travaux, on procédera à un suivi bi-journalier du débit et de la turbidité visuelle de Pré Racourt et de la Freydière afin de pouvoir réagir rapidement en cas de problème.

## 10.3 Les mesures de suivi

### 10.3.1 MS1 – Suivi environnemental de chantier

La mesure MS1 a pour objectif de contrôler le respect des mesures énoncées dans la présente demande d'examen au cas par cas.

Cette mesure prévoit 4 visites sur le chantier avec, pour chacune, des comptes rendus.

- 1 réunion de lancement avec l'entreprise de terrassements pour la mise en place des préconisations de mises en défens.
- 2 réunions en cours de travaux pour attester de l'efficacité des mesures et les réadapter si besoin, contrôler la turbidité de l'eau.
- 1 en Année n+1 pour évaluer l'efficacité des mesures (bonne reprise, pas de ravinement, présence des zones humides en aval, etc.).

**Le coût de la mesure MS1 est de 3 000 € HT.**

#### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *mimim*  
by **Maulin.ski**

## 11 Conclusion

Suite à la réalisation du TSD6 du Mont Corbier en 2018, l'accès à la piste du Chardon a été modifiée. De plus, étant donné le débit important du nouveau téléporté (3000 p/h) il apparaît important de pouvoir disperser rapidement les flux arrivant au sommet de la Pointe du Corbier afin, notamment, de limiter le risque de collisions.

Par conséquent, des travaux de terrassement doivent être engagés afin de pouvoir créer un accès facilement damable avec peu de neige. La partie amont nécessite des travaux de surfacage (3 375 m<sup>2</sup>) et la partie aval nécessite des terrassements (1 432 m<sup>2</sup>) qui viendront s'appuyer les banquettes existantes.

Cependant, la zone de terrassement se situe dans un périmètre de protection de captage réglementé par un arrêté en date du 17 janvier 1994. Le projet a donc pris en compte les prescriptions de l'arrêté et notamment la hauteur maximale des affouillements (pas plus de 3 mètres).

De plus, le projet se situe sur du Gazon à Nard raide (habitat communautaire) qui cependant ne possédant pas une diversité floristique importante. Les travaux seront réalisés après le 15 août pour éviter tout dérangement de la faune et sans que cela ne mette en péril la sécurité du personnel de chantier.

Les enjeux et les impacts sont donc précisés dans ce dossier et des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les effets :

- ME1 – Information groupement pastoral,
- MR1 – Calendrier de chantier adapté avec un début de chantier le 15/08/2019,
- MR2 – Installation de chantier,
- MR3 – Revégétalisation,
- MR4 – Réduction du risque de pollution turbide et chimique,
- MR5 – Plan de circulation, de stationnement et de stockage,
- MR6 – Suivi des sources de Pré Racourt et de la Freydière,
- MS1 – Suivi environnemental de chantier.

Ainsi, une étude d'impact pour ce projet ne semble pas nécessaire.

### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by* **Maulin.ski**

## 12 Annexes

### 12.1 Annexe 1 : Arrêté du 17 janvier 1994 relatif à l'alimentation en eau potable du restaurant d'altitude Chalet 2000

04 10:59 79853467 adass SAVOIE 003

PREFECTURE DE LA SAVOIE

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTE ET DE LA VILLE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

CHAMBERY, le **17 JAN. 1994**

Service Santé - Environnement  
Réf : PCA/NC  
Affaire suivie par : Mme DELEGLISE  
Tél. 79.60.28.49  
Permanence le lundi

**A R R E T E**  
relatif à l'alimentation en eau potable  
du restaurant d'altitude Chalet 2000  
appartenant à Melle Patricia PORCHER  
situé sur la commune de VILLAREMBERT

- - - -

LE PREFET DE LA SAVOIE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 1, L 19, L 21, L 24, et les articles L 46, L 47 et L 48,  
VU le décret 89-3 du 3 Janvier 1989 modifié relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles,  
VU l'arrêté du 10 Juillet 1989 relatif à la mise en place des périmètres de protection,  
VU la circulaire du 7 Mai 1990 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,  
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 1984 portant Règlement Sanitaire Départemental  
VU le dossier présenté par S.C.I. La CURIAZ représentée par Mme Patricia PORCHER  
VU l'avis favorable du Conseil Départemental d'Hygiène du 7 décembre 1993 et notamment le rapport géologique du 15.06.93 de M. CARFANTAN  
VU la convention passée entre la commune et Melle PORCHER en date du 13 Octobre 1993  
SUR proposition du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

**A R R E T E :**

**Article 1er** - L'alimentation en eau potable du restaurant d'altitude CHALET 2000 sera assurée à partir des sources de la Frédière et du Pré Racourt situées respectivement aux côtes 2210 et 2160 dans le secteur du Plan Vernier, en contrebas de la Pointe de Corbier.

**Article 2** - Il sera établi autour des points d'eau, à la charge du propriétaire de l'établissement, des périmètres de protection immédiate et rapprochés conformes à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

.../...

CARRE CURIAL S.P. 1803 73016 CHAMBERY CEDEX  
Téléphone : 79 60 28 28 - Télécopie : 79 60 24 67

#### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
ski *mountain*  
by **Maulin.ski**

84 11:00

379853467

ADASS SAVOIE

004

Article 3 : Sur les périmètres rapprochés, seront interdits :

- la présence habituelle d'animaux domestiques, mais non leur passage occasionnel
- les abreuvoirs et les blocs de sel
- l'épandage ou le stockage de fumiers, lisiers, boues de stations d'épuration, engrais organiques ou chimiques, herbicides.
- le stockage d'hydrocarbures liquides et gazeux
- les excavations de plus de 3 m de profondeur

Seront réglementés :

- le tracé de nouvelles pistes de ski, nouveaux chemins et sentiers de randonnée
- la construction de nouvelles remontées mécaniques
- la construction de châteaux.

Article 4 : Les eaux distribuées devront répondre aux conditions exigées par le Code de la Santé Publique. Si elles devaient être traitées, le procédé de traitement, son installation et son fonctionnement feront l'objet d'une autorisation préfectorale.

Article 5 : Le propriétaire de l'établissement devra faire réaliser à ses frais au moins une fois par an en période d'occupation, une analyse de surveillance de la qualité de l'eau distribuée de TYPE D. Les résultats de cette surveillance seront tenus à la disposition de M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Maire de VILLAREMBERT, M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A CHAMBERY, le 17 JAN. 1994

LE PREFET,



P. NORAZ

CARRE CURIAL n. P. 1203 75018 CHAMBERY CEDEX  
Téléphone : 79 69 28 28 - Télécopie : 79 35 34 67

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *minim*  
by Maulin.ski

## 12.2 Annexe 2 : Compte-rendu du suivi environnemental du chantier TSD6 Mont Corbier (MDP Consulting)



Affaire :	20181378 – TSD6 Mont Corbier
Réunion du :	12/07/2018
Lieu :	SATVAC
Compte rendu n° :	3
Réf document :	18COS0530A
Etabli par :	LC - CB

Un délai de 10 jours ouvrés comptés à partir de la date d'envoi est laissé à chacun des participants pour émettre par écrit à destination de MDP Consulting toutes remarques portant sur le contenu du présent compte-rendu. A défaut celui-ci est réputé validé par l'ensemble des participants. En outre, lorsqu'une prochaine réunion est planifiée, ces remarques devront parvenir dans nos bureaux dans un délai compatible pour en assurer leur traitement impératif lors de cette prochaine réunion.

SOCIETE	FIXE	PORTABLE	EMAIL	PRES	CONV	DIFF
<b>SATVAC</b>						
Alexandre MAULIN		06.87.77.78.75	alex@maulin.ski			X
Jérôme CHOUDIN		06.83.12.41.14	j.choudin@maulin.ski	X		X
Pascal RECH		06.79.94.10.43	p.rech@maulin.ski	X		X
Emmanuel LEITE		06.08.99.26.97	e.leite@maulin.ski	X		X
Nicolas BLANC COQUAND		06.73.85.65.41	n.blanc.coquand@maulin.ski			X
Steven LEBORDAIS		06.79.69.74.61	s.lebordais@maulin.ski			X
Franck PAGLIERO		06.73.85.65.73	f.pagliero@maulin.ski	X		X
Jérémy MAILLARD		07.63.56.23.46	j.maillard@maulin.ski	X		X
<b>3BTP</b>						
Mickael BILESMO		06.89.97.96.30	contact@3btp.com			X
Clément Genin		06.30.67.01.45		X		X
Philippe BRUNET		06.89.86.53.18				X
Fabrice BAUDRAY		06.88.23.41.97	baudrayfabrice@orange.fr			X
<b>VERNIER</b>						
Gabriel Gomez		06.08.62.43.72	Vernier.freres@wanadoo.fr	X		X
Henri Dequier		06.89.23.34.71				X
<b>VLM</b>						
Michel Caire		06.11.73.31.87	mxcare@vlmontage.com			X
Bruno Lattion		06.76.84.00.57	bruno@vlmontage.com			X
<b>GAUTHEY</b>						
Pierre Portaz		06.16.10.08.21	Pierre.portaz@eiffage.com	X		X
Sebastien Grubit		06.09.12.67.44	Sebastien.grubit@eiffage.com	X		X
<b>BMF</b>						
Jean-Christophe LEGALL		06.69.27.04.16	j.legall@bmf-ag.ch	X		X
Thibault FRANCOU		07.86.52.37.36	t.francou@bmf-ag.ch			X
<b>SEIREL</b>						
Eric BAFFERT		06.07.48.81.47	ebaffert@seirel.fr			X
<b>PYRITE</b>						
Anne GUELA		06.31.44.61.44	anne.guela@pyrite-ingenierie.com			X
<b>ASCOTE</b>						
Franck DOMPNIER		06.83.13.12.85	cabinet.ascote@orange.fr	X		X
<b>TRANSCABLE</b>						
Benoit ALLAIN		06.70.31.87.95	benoit.allain@fr.bureauveritas.com			X
<b>STRMTG-BS</b>						
Estelle RATH		06.27.06.47.24	estelle.rath@developpement-durable.gouv.fr			X
<b>MTC</b>						
Raphaël SIONNET		06.08.63.31.93	r.sionnet@mtc-sas.fr	X		X
Benoit RACT		04.76.35.57.47	Be3@mtc-sas.fr			X
<b>MDP</b>						
Cécile BAUDOT	+33 (0)4 76 90 20 60	-	cecile.baudot@consultingbymdp.com			X
Léo CASSARO	04.76.90.91.03	-	leo.cassaro@consultingbymdp.com	X		X

PRES : Présent - CONV : Convoqué prochaine réunion - DIFF : Diffusion

MDP Consulting | 5A Chemin de la Dhuy FR 38240 MEYLAN | +33 (0)4 76 90 20 60 | www.consultingbymdp.com  
SAS au Capital de 250 000 € | SIRET 338 785 678 00057 | APE 7112B | RCS GRENOBLE 338 785 678 | TVA intracommunautaire : FR67 338 785 678

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *mountain*  
by Maulin.ski

## COMPTE-RENDU N° 3

Points	Intervenant
<b>I. Avancement du chantier</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MTC procède au rappel de la précédente réunion</li> <li>▪ Les fouilles de P2 à P8 ont été ouvertes               <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Bétons cyclopéens nécessaires pour P2</li> <li>b. Fourreau 20K dans la fouille de P5 mais ne gêne pas P3</li> <li>c. P7 et P4 vont être coulés ce matin (12/07)</li> <li>d. P6 -&gt; Plots en cours</li> <li>e. Drainage à mettre en place sur P2/3/5/7</li> </ul> </li> <li>▪ Le fût arrière de la G1 a été coulé lundi 09/07</li> <li>▪ Les transferts en G2 se sont fait mardi et mercredi suivant</li> <li>▪ Les travaux de reprise de piste d'accès à la G2 sont terminés</li> <li>▪ La SATVAC rappelle qu'il est obligatoire d'utiliser la partie de la piste de la Vadrouille empierrée pour accéder au sommet du Corbier.</li> </ul>	<p>MTC</p> <p>Vernier / BMF</p> <p>3BTP</p> <p>SATVAC</p>
<b>II. Mesures environnementales</b>	
<b>1. Mises en défens</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À ce jour, les habitats de reproduction du Damier de la Succise et du Tarier des prés ont été mis en défens avec l'aide de la SATVAC et de 3BTP. Des filets pour maintenir les troupeaux en dehors des zones de travaux ont également été installés. Voir photo 1</li> <li>▪ La mise en défens du talweg au niveau du P9 a également été réalisée (Voir photo 2).</li> <li>▪ La mise en défens du P8 est matérialisée par des filets installés par l'entreprise ayant réalisé les fouilles (Voir photo 3).</li> <li>▪ <b>Il est important de rappeler aux entreprises intervenant au niveau des talwegs de déposer les matériaux de sorte à ce qu'ils n'atterrissent pas dans le talweg. Des dépôts accidentels pourraient endommager les écoulements et détériorer des habitats sensibles s'y trouvant.</b></li> <li>▪ Le P5 de l'Épaule du Corbier situé en zone humide ne sera démonté qu'à partir du 15 août ou en fin de chantier selon la nécessité de l'opération afin de limiter les dérangements d'espèces sensibles pouvant se trouver à proximité.</li> </ul>	<p>MDP/SATVAC/3BTP</p> <p>MDP</p> <p>MDP</p> <p>Vernier / SATVAC</p>
<b>2. Pastoralisme</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les passages canadiens ont été mis en place au niveau des différentes pistes d'accès au chantier</li> </ul>	<p>SATVAC</p>
<b>3. Ruisseau du Cruet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les dispositifs spécifiques pour pérenniser l'écoulement du ruisseau du Cruet devront être envisagés au moment des terrassements de la partie basse de la G1.</li> </ul>	<p>3BTP/MDP</p>
<b>4. Global</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À ce jour, les mesures préconisées dans l'étude d'impact et rappeler dans le cahier environnemental de chantier sont bien respectées.</li> </ul>	<p>MDP</p>

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

## COMPTE-RENDU N° 3

**Photo 1 :** Mise en défens pour les terrassements de la G1**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

COMPTE-RENDU N° 3

**Photo 2 :** Mise en défens au niveau du P9**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

COMPTE-RENDU N° 3

**Photo 3 : Mise en défens au niveau du P8****SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C



Affaire :	20181378 – TSD6 Mont Corbier
Réunion du :	11/10/2018
Lieu :	SATVAC
Compte rendu n° :	5
Réf document :	18COS0825A
Établi par :	LC

Un délai de 10 jours ouvrés comptés à partir de la date d'envoi est laissé à chacun des participants pour émettre par écrit à destination de MDP Consulting toutes remarques portant sur le contenu du présent compte-rendu. A défaut celui-ci est réputé validé par l'ensemble des participants. En outre, lorsqu'une prochaine réunion est planifiée, ces remarques devront parvenir dans nos bureaux dans un délai compatible pour en assurer leur traitement impératif lors de cette prochaine réunion.

SOCIETE	FIXE	PORTABLE	EMAIL	PRES	CONV	DIFF
<b>SATVAC</b>						
Alexandre MAULIN		06.87.77.78.75	alex@maulin.ski			X
Jérôme CHOUDIN		06.83.12.41.14	j.choudin@maulin.ski			X
Pascal RECH		06.79.94.10.43	p.rech@maulin.ski	X		X
Emmanuel LEITE		06.08.99.26.97	e.leite@maulin.ski	X		X
Nicolas BLANC COQUAND		06.73.85.65.41	n.blanc.coquand@maulin.ski			X
Steven LEBORDAIS		06.79.69.74.61	s.lebordais@maulin.ski	X		X
Franck PAGLIERO		06.73.85.65.73	f.pagliero@maulin.ski	X		X
Jérémy MAILLARD		07.63.56.23.46	j.maillard@maulin.ski	X		X
<b>3BTP</b>						
Mickael BILESMO		06.89.97.96.30		X		X
Clément Genin		06.30.67.01.45	contact@3btp.com			X
Philippe BRUNET		06.89.86.53.18				X
Fabrice BAUDRAY		06.88.23.41.97	baudrayfabrice@orange.fr			X
<b>VERNIER</b>						
Gabriel Gomez		06.08.62.43.72				X
Henri Dequier		06.89.23.34.71	Vernier.freres@wanadoo.fr			X
<b>VLM</b>						
Michel Caire		06.11.73.31.87	mxcaire@vlmontage.com	X		X
Yves ODRU		07.84.07.44.50	montagne@surandgo.com	X		X
Bruno Lattion		06.76.84.00.57	bruno@vlmontage.com			X
<b>GAUTHEY</b>						
Pierre Portaz		06.16.10.08.21	Pierre.portaz@eiffage.com			X
Sebastien Grubit		06.09.12.67.44	Sebastien.grubit@eiffage.com			X
<b>BMF</b>						
Jean-Christophe LEGALL		06.69.27.04.16	j.legall@bmf-ag.ch	X		X
Thibault FRANCOU		07.86.52.37.36	t.francou@bmf-ag.ch			X
<b>SEIREL</b>						
Eric BAFFERT		06.07.48.81.47	ebaffert@seirel.fr	X		X
<b>PYRITE</b>						
Anne GUELA		06.31.44.61.44	anne.guela@pyrite-ingenierie.com			X
<b>ASCOTE</b>						
Franck DOMPNIER		06.83.13.12.85	cabinet.ascote@orange.fr			X
<b>TRANSCABLE</b>						
Benoit ALLAIN		06.70.31.87.95	benoit.allain@fr.bureauveritas.com			X
<b>STRMTG-B5</b>						
Estelle RATH		06.27.06.47.24	estelle.rath@developpement-durable.gouv.fr			X
<b>MTC</b>						
Raphaël SIONNET		06.08.63.31.93	r.sionnet@mtc-sas.fr	X		X
Benoit RACT		04.76.35.57.47	Be3@mtc-sas.fr			X
<b>MDP</b>						
Cécile BAUDOT	+33 (0)4 76 90 20 60	-	cecile.baudot@consultingbymdp.com			X
Léo CASSARO	04.76.90.91.03	-	leo.cassaro@consultingbymdp.com	X		X

PRES : Présent - CONV: Convoqué prochaine réunion - DIFF : Diffusion

--

MDP Consulting | SA Chemin de la Dhuy FR 38240 MEYLAN | +33 (0)4 76 90 20 60 | www.consultingbymdp.com  
SAS au Capital de 250 000 € | SIRET 338 785 678 00057 | APE 7112B | RCS GRENOBLE 338 785 678 | TVA intracommunautaire : FR67 338 785 678

## SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

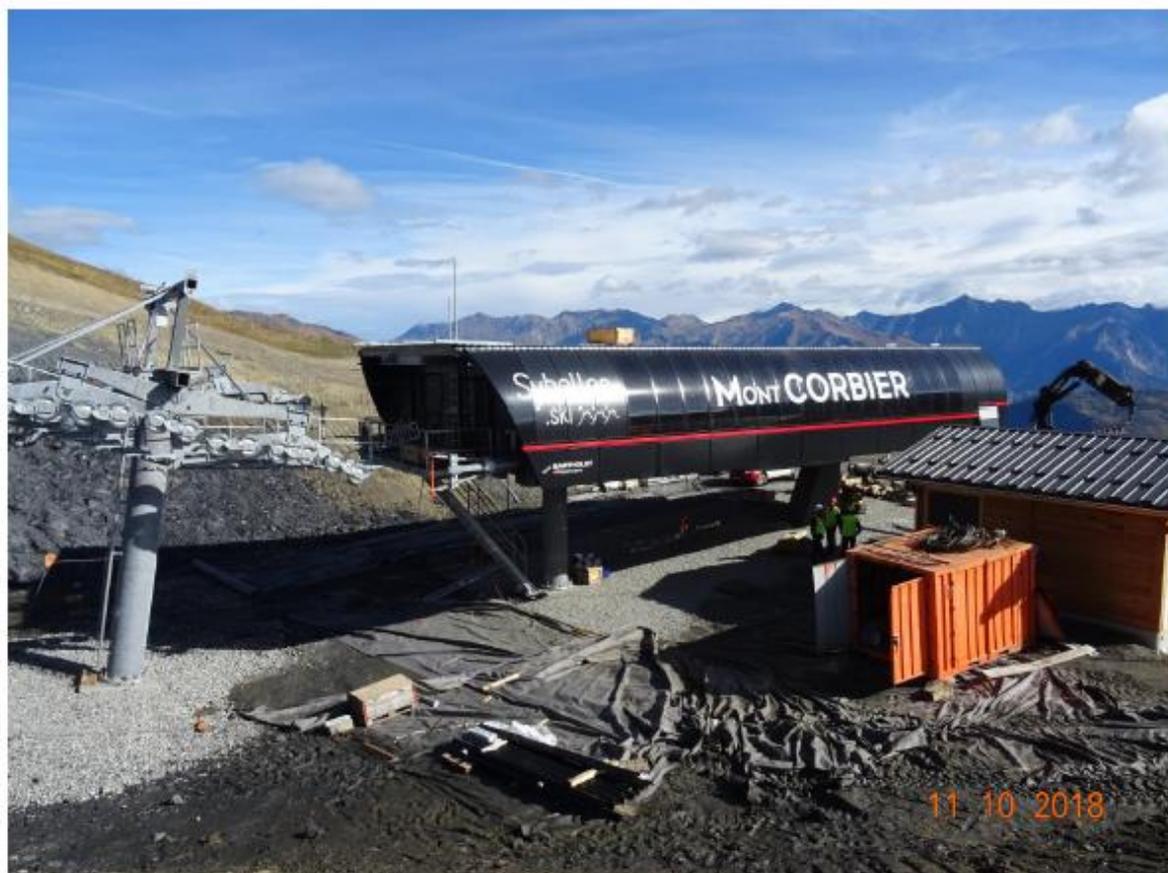
Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *mountain*  
by Maulin.ski

COMPTE-RENDU N° 5

Points	Intervenant
<b>I. Avancement du chantier</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déroulage du câble S42 ; épissure le 18/19 octobre</li> <li>▪ Déroulage du porteur du multipair en S43</li> <li>▪ Électricité et second œuvre en cours sur la G1</li> <li>▪ Câblage électrique G2 en cours</li> <li>▪ Livraison des sièges en S42, sur câble en S46</li> <li>▪ Essais réception MOE le 3 et 4 décembre de S49</li> <li>▪ Réception STRMTG les 5, 6, 7 décembre de S49</li> </ul>	Tous



**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

## COMPTE-RENDU N° 5

<b>II. Mesures environnementales</b>	
<b>1. Mises en défens</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les mises en défens ont été respectées : La zone humide située à proximité de la ligne n'a pas subi de dégradation. Attention toutefois à la nouvelle tranchée du réseau neige qui se situe toute proche du fossé.</li> <li>▪ Aucun terrassement nécessaires aux fosses de P8 / P9 / P10 n'a engendré un remblaiement du talweg à proximité, même partiel</li> <li>▪ Les finitions autour des pylônes sont terminées. (cf photos jointes)</li> </ul>	MDP/SATVAC/3BTP  MDP / VERNIER
<b>2. Calendrier de chantier</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le calendrier de chantier mis en place et interdisant les travaux autour du P9 a été respecté. La fosse de ce dernier a été réalisée le 16 août.</li> <li>▪ Le coulage du béton à l'aide de l'hélico sur P8 / P9 / P10 (à proximité des talwegs : zone de reproduction de Lézard vivipare) sont terminés</li> <li>▪ Le P5 de l'Épaule du Corbier situé en zone humide a été démonté. Le massif béton a été détruit au BRH.</li> <li>▪ Le calendrier de chantier, bien que contraignant a été respecté. La SATVAC a fait part de ses retours vis-à-vis de cette mesure, ces retours seront inclut et détaillés dans le bilan environnemental de suivi de chantier.</li> </ul>	SATVAC / MDP
<b>3. Ruisseau du Cruet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mesure spécifique pour le ruisseau du Cruet visant à ne pas perturber son écoulement en G1 a été respectée. Une canalisation sauterelle a été installée et l'écoulement se fait correctement</li> </ul>	SATVAC / 3BTP / MDP
<b>4. Revégétalisation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une partie des talus en G2 ont été revégétalisés, on observe déjà un début de reprise. (cf photos jointes)</li> <li>▪ La SATVAC s'est organisée au près d'agriculteurs locaux pour disposer du fumier sur toutes les zones terrassées avant le réensemencement pour favoriser la reprise végétale. À ce jour, du fumier a été disposé dans la limite des stocks disponibles, un apport supplémentaire sera éventuellement fait au moment des opérations de finitions.</li> <li>▪ Afin de favoriser la reprise végétale, il peut être envisagé quand les moyens techniques le permettent, de « gratter » les talus à revégétaliser dans le sens perpendiculaire à la pente. Les graines seront alors retenue plus facilement et leur ancrage dans les couches superficielles du sol plus aisé.</li> <li>▪ Le deuxième passage de revégétalisation sera fait au printemps 2019 à la fonte des neiges.</li> </ul>	SATVAC          MDP

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

## COMPTE-RENDU N° 5

Vue globale du talweg et  
de la ligne terminée

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *minim*  
by **Maulin.ski**

## COMPTE-RENDU N° 5

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

*TVA intracommunautaire*  
FR54076720515

*Siret*  
076 720 515 000 14

*APE*  
4939 C

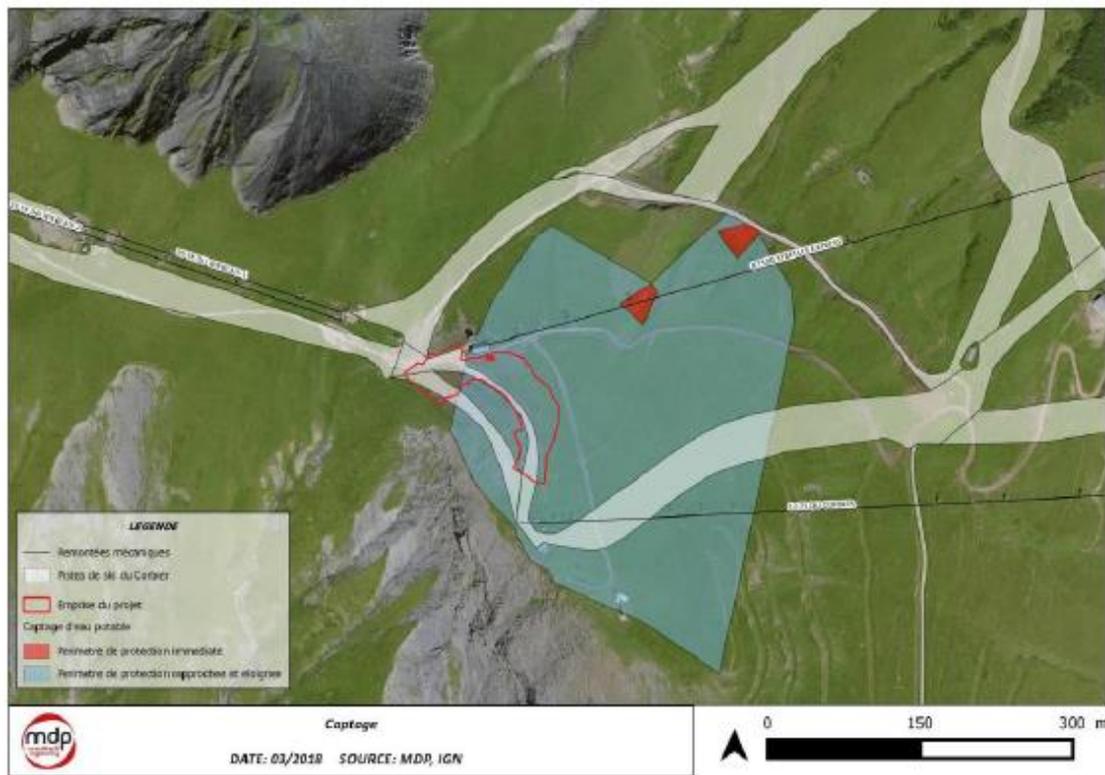
Sybelles  
.ski *by*  
by Maulin.ski

12.3 Annexe 3 : Compte-rendu du suivi des sources de la Frédière et de Pré Raccourt



**SUIVI DES SOURCES DE PRE RACOURT ET DE LA FREDIERE**  
Travaux TSD6 du Mont Corbier

**Localisation des sources :**



SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

**Maulin.ski**

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C





## DEROULEMENT DU SUIVI

**EFFECTUER DANS UN PREMIER TEMPS LE RELEVÉ DE LA TURBIDITÉ VISUELLE AVANT LE RELEVÉ DU DÉBIT**

### 1/ Protocole relevé de la turbidité visuelle :

- Prendre une photo de la source dès l'arrivée sur le lieu du relevé,
- Regarder le couleur de l'eau s'écoulant de la source,
- Regarder la turbidité de l'eau s'écoulant de la source.

### 2/ Protocole relevé du débit :

- Prendre un seau gradué et un verre-doseur prévus à cet effet,
- Placer le seau gradué pendant plusieurs secondes sous la source jusqu'à obtenir un volume suffisamment conséquent,
- Mesurer le volume d'eau récolté (pour plus de précision, utiliser le verre-doseur).

***P.S. : Si le volume d'eau récolté au bout de 1 minute n'est pas suffisant pour effectuer une mesure précise, prolonger l'opération 1 minute supplémentaire et ainsi de suite jusqu'à ce que la quantité récoltée soit appropriée pour être mesurée efficacement.***

SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

**Maulin.ski**

### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by Maulin.ski*  
by **Maulin.ski**

## SOURCE DE PRE RACOURT

Date	11/07/2018
Heure	11h50
Météo	Ciel bleu bien dégagé avec cumulus éparses
NOM/Prénom de la personne effectuant le relevé	MAILLARD Jérémy
Société	SATVAC
Quantité d'eau mesurée (en cl)	/
Durée de la mesure du débit	1 min / 2 min / 3 min / 4 min / 5 min / Autre : /
Couleur de l'eau	/
Relevé visuel de la turbidité	Transparente / Opaque / Trouble / Autre : /
Remarque	Impossible de regarder l'état de la source car il faut soulever le regard avec une barre à mine que je n'avais pas. A noter la présence d'une flaque d'eau stagnante à l'aval de la source.

### PHOTO



SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

**Maulin.ski**

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

## SOURCE DE LA FREDIERE

Date	11/07/2018
Heure	11h30
Météo	Ciel bleu bien dégagé avec quelques cumulus éparses
NOM/Prénom de la personne effectuant le relevé	MAILLARD JérémY
Société	SATVAC
Quantité d'eau mesurée (en cl)	300 minimum
Durée de la mesure du débit	1 min / 2 min / 3 min / 4 min / 5 min / Autre :
Couleur de l'eau	Marron très claire à cause de la terre ravinée en amont. Aucune particule détectée.
Relevé visuel de la turbidité	Transparente / Opaque / Trouble / Autre :
Remarque	Présence d'un névé en fonte en amont qui alimente l'exutoire de la source. Le relevé du débit a été effectué au point où il était le plus important. Une partie de l'eau qui coulait n'a cependant pas pu être pris en compte. Le volume ainsi mesuré correspond à un débit minimum observé.

### PHOTO



SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

Maulin.ski

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
.ski *by Maulin*  
by Maulin.ski



SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

**Maulin.ski**

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

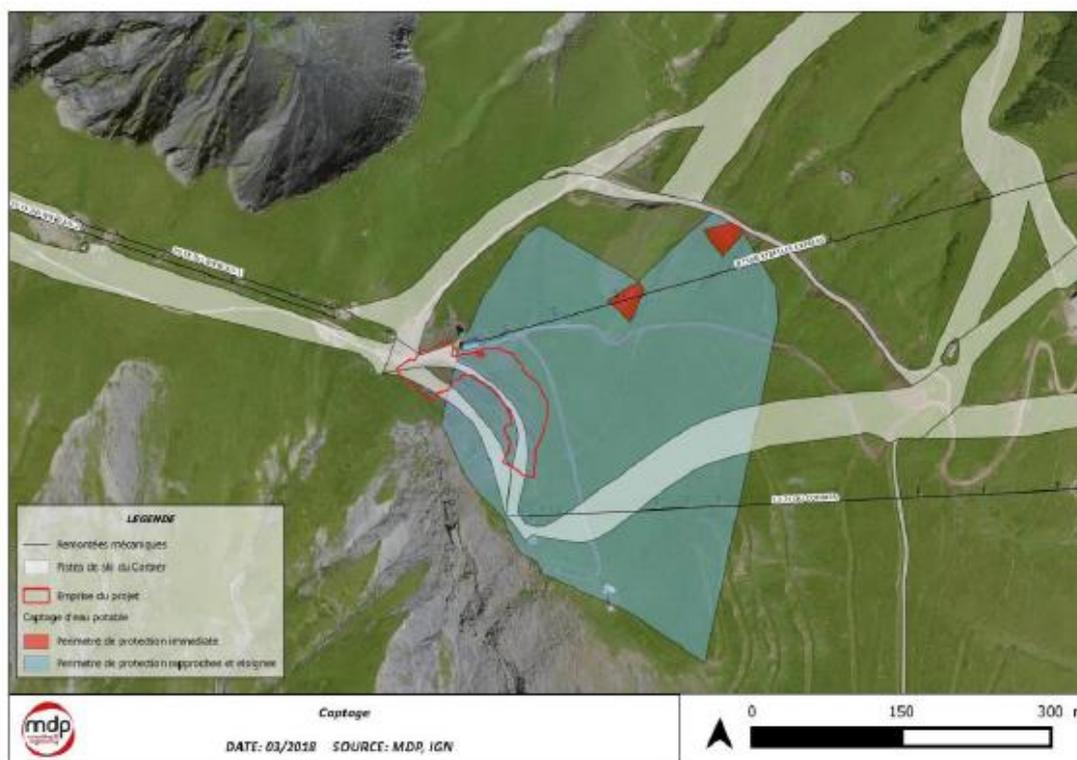
Sybelles  
.ski *by Maulin*  
by Maulin.ski



**SUIVI DES SOURCES DE PRE RACOURT ET DE LA FREDIERE**

Travaux TSD6 du Mont Corbier

**Localisation des sources :**



SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

Maulin.ski

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C





## DEROULEMENT DU SUIVI

**EFFECTUER DANS UN PREMIER TEMPS LE RELEVÉ DE LA TURBIDITÉ VISUELLE AVANT LE RELEVÉ DU DÉBIT**

### 1/ Protocole relevé de la turbidité visuelle :

- Prendre une photo de la source dès l'arrivée sur le lieu du relevé,
- Regarder le couleur de l'eau s'écoulant de la source,
- Regarder la turbidité de l'eau s'écoulant de la source.

### 2/ Protocole relevé du débit :

- Prendre un seau gradué et un verre-doseur prévus à cet effet,
- Placer le seau gradué pendant plusieurs secondes sous la source jusqu'à obtenir un volume suffisamment conséquent,
- Mesurer le volume d'eau récolté (pour plus de précision, utiliser le verre-doseur).

*P.S. : Si le volume d'eau récolté au bout de 1 minute n'est pas suffisant pour effectuer une mesure précise, prolonger l'opération 1 minute supplémentaire et ainsi de suite jusqu'à ce que la quantité récoltée soit appropriée pour être mesurée efficacement.*

SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

**Maulin.ski**

### **SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

**Sybelles**  
.ski *by Maulin.ski*  
by **Maulin.ski**



**SOURCE DE PRE RACOURT**

Date	16/08/2018
Heure	12h10
Météo	Ciel bleu avec quelques nuages
NOM/Prénom de la personne effectuant le relevé	MAILLARD Jérémy
Société	SATVAC
Quantité d'eau mesurée (en cl)	50
Durée de la mesure du débit	1 min / 2 min / 3 min / 4 min / 5 min / Autre : 10 s → 3 l/min
Couleur de l'eau	Incolore
Relevé visuel de la turbidité	Transparente / Opaque / Trouble / Autre : /
Remarque	Relevé effectué dans un regard. Présence d'un filtre « fait maison ». Aucune venue visible de particules dans le regard. Fortes précipitations le lundi 13/08. Fin de la période de canicule depuis 1 semaine.

**PHOTO**



SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

**Maulin.ski**

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C





SATVAC  
 Immeuble Ariane  
 73300 Le Corbier  
 T. +33 (0)4 79 83 02 55  
 F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
 FR54076720515  
 Siret  
 076 720 515  
 APE  
 4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

**Maulin.ski**

**SATVAC**

Immeuble Galaxie  
 73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
 F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
 FR54076720515

Siret  
 076 720 515 000 14

APE  
 4939 C



## SOURCE DE LA FREDIERE

Date	16/08/2018
Heure	11h50
Météo	Ciel bleu avec quelques nuages
NOM/Prénom de la personne effectuant le relevé	MAILLARD Jérémy
Société	SATVAC
Quantité d'eau mesurée (en cl)	50
Durée de la mesure du débit	1 min / 2 min / 3 min / 4 min / 5 min / Autre : 9 s → 3.3 l/min
Couleur de l'eau	Incolore
Relevé visuel de la turbidité	Transparente / Opaque / Trouble / Autre :
Remarque	Absence de névé en amont. Source captée par un agriculteur dans un abreuvoir à l'aide d'un tuyau d'arrosage jaune avec mise en place d'une clôture. Relevé effectué à la sortie du tuyau. Fortes précipitations le lundi 13/08. Fin de la période de canicule depuis 1 semaine.

### PHOTO

Voir ci-dessous.

SATVAC  
Immeuble Ariane  
73300 Le Corbier  
T. +33 (0)4 79 83 02 55  
F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515  
Siret  
076 720 515  
APE  
4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)

Maulin.ski

### SATVAC

Immeuble Galaxie  
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
FR54076720515

Siret  
076 720 515 000 14

APE  
4939 C

Sybelles  
 .ski   
 by Maulin.ski



SATVAC  
 Immeuble Ariane  
 73300 Le Corbier  
 T. +33 (0)4 79 83 02 55  
 F. +33 (0)4-79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
 FR54076720515  
 Siret  
 076 720 515  
 APE  
 4939C

[www.sybelles.ski](http://www.sybelles.ski)  


**SATVAC**  
 Immeuble Galaxie  
 73300 Le Corbier  
 T. + 33 (0)4 79 83 02 55  
 F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire  
 FR54076720515  
 Siret  
 076 720 515 000 14  
 APE  
 4939 C

Sybelles  
 .ski   
 by Maulin.ski